

**UNIVERSITE DE RENNES I.**

**Faculté des Sciences Economiques  
et d'Economie Appliquée à l Gestion.**

**D.E.A. Economie Industrielle et Echanges Mondiaux.**

**CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'ENDETTEMENT**

**EN PECHE ARTISANALE.**

**LA CAS DE LA FLOTTE DE LORIENT.**

**Pierre-Yves LE GOFF.**

**Novembre 1988.**

## SOMMAIRE

SOMMAIRE	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES FIGURES	
INTRODUCTION	p1.
I ETUDE DE L'ENDETTEMENT : DEMARCHE ET METHODOLOGIE.	p3.
I.1 DEFINITIONS	p3.
I.1.1 Définition générale	p3.
I.1.2 Les différentes composantes du poste DETTES	p6.
I.1.3 Le crédit commercial interentreprises	p7.
I.2 LES SOURCES D'INFORMATION	p9.
I.2.1 L'échantillon du Centre de Gestion de la Pêche Artisanale	p9.
I.2.2 Les données du Groupement de gestion des Pêcheurs Artisans de Lorient	p11.
I.2.3 Limites et biais de ces données	p11.
I.3 LE TRATEMENT DES DONNEES	p12.
I.4 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE LA PECHE ARTISANALE A LORIENT	p12.
I.5 CONCLUSIONS	p13.
II LA SITUATION GENERALE DE L'ENDETTEMENT DE LA FLOTTILLE ARTISANALE LORIENTAISE	p14.
II.1 PRESENTATION DE LA PECHE ARTISANALE A LORIENT	p14.
II.1.1 Présentation classique des navires par métiers à Lorient	p14.
II.2 RESULTATS ET COMPORTEMENTS ECONOMIQUES DES ENTREPRISES DE PECHE ARTISANALE DE LA ZONE-TEST DE LORIENT	p19.

<b>II.3 ETUDE DES DYNAMIQUES MISES EN OEUVRE POUR LA PERIODE DE 1983 A 1986</b>	<b>p23.</b>
<b>II.3.1 Analyse des principaux postes comptables</b>	<b>p23.</b>
<b>II.3.2 Evolution de la rentabilité financière des navires artisans à Lorient</b>	<b>p27.</b>
<b>II.3.3 Evolution du risque financier des entreprises de peche artisanale lorientaises</b>	<b>p32</b>
<b>II.4 CONCLUSIONS</b>	<b>p36.</b>
<b>III L'ENDETTEMENT A COURT TERME ET LE CREDIT INTERENTREPRISES EN PECHE ARTISANALE</b>	<b>p38.</b>
<b>III.1 LES RESULTATS DE L'ANALYSE DU CREDIT INTERENTREPRISES</b>	<b>p38.</b>
<b>III.1.1 La mesure du crédit commercial interentreprises</b>	<b>p38.</b>
<b>III.1.2 L'évolution globale du crédit interentreprises de 1983 à 1986 à Lorient</b>	<b>p40.</b>
<b>III.1.3 Les durées de rotation du crédit interentreprises</b>	<b>p45.</b>
<b>III.2 RECHERCHE DE FACTEURS DETERMINANTS DU CREDIT INTERENTREPRISES</b>	<b>p49.</b>
<b>III.2.1 L'évolution du crédit interentreprises en fonction du taux de valeur ajoutée</b>	<b>p50.</b>
<b>III.2.2 L'évolution du crédit interentreprises en fonction du chiffre d'affaires</b>	<b>p55.</b>
<b>III.2.3 L'évolution du crédit interentreprises en fonction du risque financier</b>	<b>p58.</b>
<b>III.3 LES APPORTS COMPLEMENTAIRES DE L'ENQUETE AUPRES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS</b>	<b>p67.</b>
<b>III.3.1 Les données générales et le marché</b>	<b>p67.</b>
<b>III.3.2 Les délais de rotation du crédit interentreprises</b>	<b>p68.</b>
<b>III.3.3 Les critères d'insolvabilité retenus par les fournisseurs à Lorient</b>	<b>p69.</b>
<b>III.4 CONCLUSIONS</b>	<b>p69.</b>
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>p71.</b>

ANNEXE I  
ANNEXE II  
ANNEXE III  
ANNEXE IV  
ANNEXE V  
ANNEXE VI  
  
BIBLIOGRAPHIE

p72.  
p74.  
p78.  
p83.  
p88.  
p92.  
  
p94.

## LISTE DES TABLEAUX.

**TABLEAU 1. ECHANTILLON C.G.P.A. A LORIENT.**

**TABLEAU 2. ECHANTILLON G.P.A.L.**

**TABLEAU 3. DEFINITION DES CODES METIERS A LORIENT.**

**TABLEAU 4. REPARTITION DES NAVIRES LORIENTAIS DE 1986 EN CLASSES DE METIERS.**

**TABLEAU 5. STATISTIQUES SUR LES PRINCIPAUX POSTES COMPTABLES PAR METIERS (Echantillon GPAL 1986).**

**TABLEAU 6. RATIOS DE SITUATION PAR METIERS. (Echantillon GPAL 1986).**

**TABLEAU 7. DISTRIBUTION DES RATIOS FINANCIERS POUR LA FLOTTILLE LORIENTAISE (Echantillon GPAL 1986)**

**TABLEAU 8. STATISTIQUES SUR LES PRINCIPAUX POSTES COMPTABLES (Echantillon GPAL 1986).**

**TABLEAU 9. RATIOS DE SITUATION. (Echantillon GPAL 1986).**

**TABLEAU 10. RENTABILITE FINANCIERE DES NAVIRES ARTISANS. (Echantillon commun GPAL).**

**TABLEAU 11. DISTRIBUTION DES RATIOS DE RENTABILITE FINANCIERE (Echantillon commun GPAL).**

**TABLEAU 12. DISTRIBUTION DES CAPITAUX PROPRES. (Echantillon commun GPAL).**

**TABLEAU 13. DISTRIBUTION DES CAPITAUX PROPRES. (Echantillon globaux GPAL).**

**TABLEAU 14. COMPORTEMENT D'INVESTISSEMENT ET RENTABILITE FINANCIERE (Echantillon commun GPAL).**

**TABLEAU 15. RENTABILITE ECONOMIQUE MOYENNE. (Echantillon commun GPAL).**

**TABLEAU 16. RATIOS MOYENS DE RISQUE FINANCIER. (Echantillon commun GPAL).**

**TABLEAU 17. DISTRIBUTION DES RATIOS DE SOLVABILITE.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 18. DISTRIBUTION DES RATIOS D'AUTONOMIE FINANCIERE ET  
D'EXPLOITATION (Echantillon commun GPAL).**

**TABLEAU 19. CREDIT INTERENTREPRISES EN VOLUME (FF courants)**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 20. CREDIT INTERENTREPRISES EN VOLUME (FF constants)**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 21. VALEURS MOYENNES DU CREDIT INTERENTREPRISES ET  
DELAIS DE ROTATION MOYENS.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 22. POIDS DES CREANCES CLIENTS.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 23. POIDS DES DETTES FOURNISSEURS.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 24. CHARGE NETTE DU CREDIT COMMERCIAL A LORIENT.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 25. DELAIS ACCORDES AUX CLIENTS.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 26. REPARTITION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 27. DELAIS CONSENTIS PAR LES FOURNISSEURS.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 28. REPARTITION DES DELAIS DE PAIEMENT.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 29. DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 30. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS EN FONCTION DU  
TAUX DE VALEUR AJOUTEE.**  
(Echantillon commun GPAL).

**TABLEAU 31. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU  
TAUX DE VALEUR AJOUTEE.**  
(Echantillon commun GPAL).

- TABLEAU 32. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU  
TAUX DE VALEUR AJOUTEE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 33. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE  
EN FONCTION DU TAUX DE VALEUR AJOUTEE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 34. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS EN FONCTION DU  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 35. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 36. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 37. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 38. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'INSOLVABILITE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 39. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'INSOLVABILITE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 40. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'INSOLVABILITE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 41. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE  
DU RISQUE D'INSOLVABILITE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 42. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'ILLIQUIDITE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 43. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'ILLIQUIDITE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 44. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'ILLIQUIDITE.  
(Echantillon commun GPAL).**
- TABLEAU 45. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE  
DU RISQUE D'ILLIQUIDITE.  
(Echantillon commun GPAL).**

## LISTES DES FIGURES

- FIGURE 1.       DEFINITIONS DE L'ENDETTEMENT.
- FIGURE 2.       CALCUL DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT.
- FIGURE 3.       PRESENTATION DU PLAN COMPTABLE REVISE.
- FIGURE 4.       DISTRIBUTION DES RATIOS FINANCIERS.
- FIGURE 5.       EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES  
AVEC LE TAUX DE VALEUR AJOUTEE.  
(Echantillon commun GPAL)
- FIGURE 6.       EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES  
AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES.  
(Echantillon commun GPAL)
- FIGURE 7.       EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES  
AVEC LE RISQUE D'INSOLVABILITE.  
(Echantillon commun GPAL)
- FIGURE 8.       EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES  
AVEC LE RISQUE D'ILLIQUIDITE.  
(Echantillon commun GPAL)



1cm  
A l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, un processus de modifications des structures de production du secteur de la pêche artisanale s'est amorcé. Cette réorganisation du secteur s'est orientée vers une intensification du capital, entraînant ainsi une modification du poids des différents facteurs de production. En effet, tandis que le nombre de navires et de marins diminuait, la puissance, la taille et l'équipement des bateaux artisans augmentait. Les quantités débarquées ont stagné, même si une modification qualitative des apports est apparue entraînant, avec une demande croissante, une augmentation en francs constants de la valeur des débarquements. ( MEURIOT, 1987 ).

Cette évolution technique des navires a été largement favorisée par l'effet des modifications successives des conditions de financement des unités de production, et de l'évolution positive de la masse de subventions allouées à cette composante des pêches maritimes. Il faut y ajouter la volonté étatique, des années soixante-dix et de la période du VIIe Plan, d'accélérer cette mutation.

7  
Cependant, bien que présentant un certain nombre de spécificités économiques particulières, le secteur de la pêche artisanale est relativement mal connu.

La pêche artisanale peut être caractérisée selon plusieurs critères :

- une définition technique, intégrant la longueur (inférieure à 25 m), le tonnage du navire, la forme juridique des armements ( entreprise unipersonnelle avec le propriétaire embarqué );

- une définition concernant la nature et la qualité des espèces pêchées. Dans le cas de la pêche artisanale, les espèces recherchées sont diversifiées et en général à forte valeur commerciale ( cas de la sole à Lorient ). De plus, ces captures sont destinées à la vente en " frais " pour la quasi totalité des apports.

BLANQUET (1987) y ajoute " l'esprit de spéculation au jour le jour de la pêche artisanale ( au sens économique et non péjoratif du terme ) ", en opposition à un état d'esprit industriel existant en pêche industrielle et semi-industrielle à Lorient Kéroman.

Il en a fallu lui !  
Sph. Girard. (in 1987)  
Fanggio  
J.L. Duran (in 1987)

*nr*  
C'est un secteur relativement mal connu et peu de données tant économiques que statistiques sont actuellement disponibles. En effet, des premières études de la pêche artisanale visant à définir les conditions de survie de cette activité et la gestion des ressources, on est passé à une analyse des orientations à prendre en compte en pêche artisanale pour le développement du secteur. Cette situation est en évolution positive depuis l'apparition du renouveau d'intérêt des Pouvoirs Publics et par une certaine prise de conscience des professionnels.

Un certain nombre d'études ont été réalisées sur le port de Lorient-Kéroman ( BLANQUET, 1987, BRESSON 1987 ) et permettent ainsi une bonne approche de la situation et de la dynamique du secteur des pêches maritimes à Lorient. Le département "Stratégies de Développement et d'Aménagement" de l'IFREMER a également réalisé plusieurs travaux portant sur les comportements économiques en pêche, tant au niveau local qu'au niveau national.

A la suite de l'analyse des résultats et des comportements économiques en pêche artisanale réalisée au niveau national par l'IFREMER en 1988, cette étude a pour but de dresser un premier bilan de la situation générale de l'endettement sur une zone-test : le port de Lorient-Kéroman. En effet, les entrepreneurs en pêche artisanale possédant des capacités d'autofinancement limitées ont recours aux emprunts pour financer leurs investissements. Les charges financières de remboursements de ces emprunts représentent un poids important pour les entreprises de pêche artisanale. En conséquence, il apparaît intéressant d'étudier avec précision l'endettement des navires artisans, et plus particulièrement le fonctionnement de l'endettement à court terme.

Après une première présentation des démarches et de la méthodologie employées lors de cette analyse de l'endettement sur la zone-test de Lorient, nous nous sommes attachés à présenter le poids de l'ensemble des dettes dans la gestion des entreprises sous des contraintes d'autonomie financière, de solvabilité, d'exploitation, d'engagement financier,... Enfin, l'étude plus précise des composantes de l'endettement à court terme a contribué à l'appréciation de l'importance et du fonctionnement du crédit commercial interentreprises dans le secteur de la pêche artisanale, aspect jusque là totalement méconnu dans cette activité économique.

?

## I ETUDE DE L'ENDETTEMENT : DEMARCHE ET METHODOLOGIE

L'analyse de l'endettement a été effectuée au travers d'une étude des entreprises de pêche artisanale et de leur comptabilité. La méthodologie mise en place a été testée après avoir auparavant défini les diverses composantes de l'endettement, et plus particulièrement les différents éléments du crédit commercial interentreprises.

### I.1 DEFINITIONS

Les définitions retenues pour les différentes caractéristiques de l'endettement sont présentées dans le but de préciser les bases de la démarche qui ont conduit à l'élaboration de la méthodologie. Dans le cadre du crédit commercial interentreprises, il est primordial de bien connaître les agrégats utilisés lors de l'analyse, notamment si l'on désire comparer les résultats avec d'autres études.

#### I.1.1 Définition générale

En tout premier lieu, il convient de préciser les différentes définitions de l'endettement, qui varient en fonction des préoccupations des observateurs des entreprises.

La première définition, adoptée par la Banque de France, le Commissariat au Plan, par les banques et les établissements financiers, est une notion assez restrictive.

**" L'endettement est le total des dettes contractées par l'entreprise à titre de concours de trésorerie, diminué des disponibilités "**. L'endettement se ventile ainsi tout naturellement en " prêts sur investissements ", affectés à un bien déterminé et garantis par privilège ou hypothèque sur ce bien, et en " crédits de trésorerie " venant améliorer le fonds de roulement. Cette notion consiste à distinguer et à séparer dans le passif exigible " les dettes découlant du jeu de l'exploitation, de celles qui ont été constituées pour assurer l'équilibre sans défaillance de la trésorerie ". ( en STORA, 1979 ).

N'entrent donc pas en compte comme endettement : les " crédits inter-entreprises ", les dettes envers les tiers qui résultent de l'activité de l'entreprise ( salaires, charges fiscales et sociales, impôts et taxes, provisions pour risques,... ), c'est à dire les dettes qui trouvent contrepartie dans les éléments de l'actif circulant.

Cependant, avec cette définition, il est impossible, à la seule lecture d'un bilan de connaître le véritable endettement. En effet, il est nécessaire de faire une étude précise des divers postes ( effets à payer, comptes de régularisation, provisions, dépassement des délais de paiement d'impôts, de cotisations sociales,... ), afin de pouvoir évaluer le montant d'endettement et ses ratios à la lecture du bilan.

Une conception plus moderne de l'endettement s'attache à éviter d'omettre de l'endettement, des dettes financières abritées dans les comptes normaux d'exploitation, non pris en considération dans la définition précédente. Le crédit interentreprises est un élément important à prendre en compte dans la définition de l'endettement. En effet, il suffit que le fournisseur aide son client à l'occasion d'une échéance, ou pour faciliter momentanément sa trésorerie qu'un client consente des avances, pour que le calcul de l'endettement se trouve faussé.

Une présentation schématisée de ces deux définitions de l'endettement se trouve sur la figure 1, p 5.

La détermination de l'endettement découlera de la connaissance préalable des besoins normaux en fonds de roulement. L'endettement sur exploitation se définit comme l'écart entre le fonds de roulement réel et les besoins en fonds de roulement, en mettant à part les emprunts sur investissements devenus à court terme. La détermination des besoins en fonds de roulement résulte d'une analyse poste par poste des valeurs d'exploitation et des comptes de tiers. Le calcul du besoin en fonds de roulement ( B.F.R ) se présente comme le solde du tableau suivant :

## FIGURE 2. CALCUL DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<u>ACTIF.</u>	<u>PASSIF.</u>
Stocks	Fournisseurs.
Clients	Personnel,Etat,Organismes
Etat	Régularisations normales
Effets à recevoir	Provisions pour gestion
-----	
<b>Besoin en Fonds de Roulement ( B.F.R. )</b>	

Or en pêche artisanale, un certain nombre de ces postes n'existent pas, ou ont alors une importance négligeable. En conséquence, le besoin en fonds de roulement s'exprimera par la formule :

**FIGURE 1. DEFINITIONS DE L'ENDETTEMENT.**

Endettement classique = capitaux empruntés - disponibilités.

Actif	Immobilisations	Stocks	Valeurs réalisables	Disp.
Passif	Fonds propres	Subv. Prov.	Dettes d'exploitation	Capitaux empruntés
				<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, black 2px, black 4px);"></div> Endettement

Endettement = conception moderne tenant compte des besoins en fonds de roulement

Actif	Immobilisations	Stocks	Valeurs réalisables	Disp.
Passif	Fonds propres	Subv. Prov.	Dettes d'exploitation	Capitaux empruntés
				<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto; background: repeating-linear-gradient(45deg, transparent, transparent 2px, black 2px, black 4px);"></div> Endettement

Ecart entre :  
 Fonds de roulement réel  
 et Besoins en fonds de roulement

Source : en STORA, 1979, p 31.

<p><b>B.F.R = Clients+Effets à recevoir-Fournisseurs-Dettes fiscales et sociales-Provisions pour risques et pour charges.</b></p>
---

ou 

<b>B.F.R. = Clients + Effets à recevoir-Passif exigible</b>
---

### I.1.2 Les différentes composantes du poste " DETTES "

Le plan comptable n'impose pas la déclaration de l'endettement au bilan. Cependant, parmi les nombreuses annexes prévues par le Plan Comptable Révisé, existe un échéancier détaillé de l'endettement. Le Plan Comptable Révisé distingue au passif les capitaux propres de l'ensemble des dettes. Ces dernières sont analysées en dettes financières, avances et acomptes recus sur commandes en cours, dettes d'exploitation, dettes diverses,... mais elles ne sont plus classées en fonction de leur échéance, à plus d'un an et à moins d'un an, dans le bilan lui-même. L'entreprise doit faire figurer, au bas du bilan, de manière globale les dettes à plus d'un an et celles à moins d'un an.

### FIGURE 3. PRESENTATION DU PLAN COMPTABLE REVISE

<u>ACTIF</u>	<u>PASSIF</u>
<p>Actif immobilisé</p>	<p>Capitaux propres</p>
<p>Actif circulant</p>	<p>Dettes (1)</p>

(1) dont à plus d'un an :.....  
 dont à moins d'un an :.....

La Banque de France, les établissements financiers ainsi que la plupart des praticiens, préfèrent une ventilation de l'endettement en fonction de sa nature, à celle offerte sur le plan comptable, à savoir :

- **l'endettement sur les investissements** : quelle qu'en soit la durée. De tels engagements s'accompagnent généralement de garanties réelles sur les biens objets du financement. Cette catégorie de dettes concerne en pêche artisanale, tous les emprunts contractés lors de l'acquisition du navire artisan ( à taux bonifié

ou non, subventionnés ou pas ), ainsi que les engagements destinés à financer une remotorisation, ou de grosses réparations.

- **L'endettement sur le fonds de roulement ou crédit de trésorerie** : il s'agit essentiellement de crédits bancaires sous toutes leurs formes.

- **L'endettement envers les tiers déposants** : des tiers, non associés, viennent souvent aider l'entreprise par des dépôts en compte courants ou en bons de caisse. Il s'agit de tiers intéressés : personnel, clients, fournisseurs,...

### I.1.3 Le crédit commercial inter-entreprises

Le crédit interentreprises peut revêtir des formes multiples et répondre à des motivations très diverses :

- entreprise à sous-traitant,
- industrie à clients industriels ou commerciaux,
- commerçant à fournisseurs,
- ....

" **Le crédit interentreprises constitue une source de financement à court terme, non gagée, accordée par une entreprise non financière et liée à l'achat de biens ou de services** ", (en DIETSCH, 1986 ). C'est donc une opération de crédit liée à un acte commercial. ( Cette définition exclut les relations financières entre les sociétés apparentées, et les autres types de crédit entre des entreprises qui n'ont pas pour base d'émissions les relations achat-vente, tels les crédits face à face ).

Le crédit interentreprises recouvre l'ensemble des créances et des dettes résultant des délais de paiement et des avances que s'accordent les entreprises, ou que ces dernières consentent aux ménages ou aux autres clients. Il constitue un élément important du besoin en fonds de roulement des entreprises.

"Le crédit interentreprises englobe à la fois le crédit client, le crédit fournisseur, les avances des fournisseurs et les avances des clients ". ( in DIETSCH, 1986 ).

a) **Le crédit client** est constitué des délais de paiement consentis par l'entreprise à ses clients. Le crédit consenti à l'ensemble de la clientèle représente un emploi de fonds permanents. Il se crée ainsi un montant de créances sur les clients - le crédit client - qui est permanent et qui regroupe les ressources de l'entreprise détenues par ses clients et non disponibles pour elle. Le volume du crédit client dépend à la fois de la durée moyenne du crédit sur une période donnée et du volume des ventes qui servent de base à l'émission des créances commerciales sur la même période, soit :

$$\text{Crédit client} = dc \times \text{Ventes}$$

où  $dc$  est la durée moyenne du crédit client en jours ( en mois ) et où les ventes sont celles réalisées quotidiennement ( mensuellement ).

b) **Le crédit fournisseur** représente le crédit obtenu par l'entreprise auprès de ses fournisseurs. En autorisant un règlement retardé des commandes, le fournisseur laisse les sommes correspondantes à la disposition de son client. Les conditions de paiement qu'obtient une entreprise d'un de ses fournisseurs équivalent donc à un crédit à court terme. Le crédit obtenu de l'ensemble des fournisseurs constitue une ressource permanente pour l'entreprise. Le volume du crédit fournisseur peut également s'écrire :

$$\text{Crédit fournisseur} = df \times \text{Achats}$$

où  $df$  est la durée moyenne du crédit fournisseur en jours ( en mois ) et où les achats sont les achats quotidiens ( ou mensuels ).

Le crédit fournisseur fait partie intégrante des négociations dans une transaction au même titre que le prix d'achat facturé, le transport, la livraison, l'assurance, les remises, les ristournes,...

Les opérations de facturation, pas forcément en relation avec la livraison des marchandises, demande un "délai physique", qui compte tenu du transport, de la poste, etc... peut aller de plusieurs jours à plusieurs semaines.

De plus, ces marchandises ou services facturés peuvent être d'un prix unitaire onéreux ( grosses réparations mécaniques, remotorisation, changement d'appareillage électronique,... ). Dans ce cas l'acheteur, le pêcheur artisan, est alors incapable d'en assurer l'acquisition sans un important crédit de son fournisseur. Il faut ajouter à cette situation le fait que l'acheteur qui a souvent la taille d'une petite entreprise, ne souhaite pas s'engager à l'égard des banques et préfère avoir pour créancier son fournisseur.

En pêche artisanale, le fournisseur accorde souvent des délais de règlement à son client compte tenu des rapports qu'il a avec lui et des contraintes du secteur.

Le crédit fournisseur répond aux contraintes d'un marché donné en apportant aux professionnels la souplesse nécessaire à des relations les plus économiques possibles dans l'intérêt même des vendeurs et des acheteurs.

c) **Les avances clients et fournisseurs.** Dans certaines industries au cycle de production long, les clients versent des acomptes à leurs fournisseurs. Les avances clients représentent des règlements anticipés de prestations commerciales. Ces opérations n'existent pas en pêche artisanale.



d) Enfin, le **crédit interentreprises net** est défini à partir de la différence du montant des créances clients et de celui des dettes fournisseurs. Selon que l'on tient compte des avances clients et fournisseurs, cette différence définit la **charge brute** ( avant la prise en compte des avances ) du crédit interentreprises, et la **charge nette** ( après la prise en compte des avances ). La charge brute du crédit commercial interentreprises se définit par :

$$\text{Charge brute} = \text{crédit client} - \text{crédit fournisseur}$$

Dans le secteur de la pêche artisanale à Lorient, où les avances clients et fournisseurs sont inexistantes, la charge nette du crédit interentreprises est égale à la charge brute. Le montant de la charge nette du crédit interentreprises est un élément du besoin en fonds de roulement ( B.F.R. ). Si l'on ne tient compte que des principaux postes comptables du cycle d'exploitation, on a alors la relation :

$$\text{B.F.R.} = \text{stocks} + \text{charge nette du crédit interentreprises}$$

De plus, les stocks nuls en pêche artisanale impliquent pour ce secteur une expression plus simple :

$$\text{B.F.R.} = \text{charge nette du crédit interentreprises.}$$

Enfin, dans le cas où la charge nette est négative (crédit client > crédit fournisseur), il s'agit alors d'un excédent de fonds de roulement pour l'entreprise, et non plus d'un besoin en fonds de roulement. La charge nette représente donc en pêche artisanale la **ressource nette du crédit commercial interentreprises**.

## I.2 LES SOURCES D'INFORMATIONS

Les documents comptables nécessaires à cette étude de l'endettement sont issues de groupements de gestion, dont les pêcheurs artisans sont en général adhérents. Ce sont à l'heure actuelle quasiment les seules structures permettant d'obtenir des données concernant la pêche artisanale. Deux groupements de gestion, le C.G.P.A. et le G.P.A.L.; ont été sollicités et le G.P.A.L. a été retenu pour des raisons de représentativité de l'échantillon de la flottille lorientaise.

### I.2.1 L'échantillon du Centre de Gestion de la Pêche Artisanale

Les données comptables, issues du Centre de Gestion de la Pêche Artisanale ( C.G.P.A. ), sont disponibles sous la forme de dossiers de gestion. Dans chaque dossier de gestion sont établis : un bilan de clôture d'exercice, un compte

de résultat et des annexes. Certaines informations complémentaires relatives aux effectifs embarqués, aux caractéristiques techniques des bateaux, au nombre de jours d'activité sont parfois disponibles. Cependant, l'adhésion au C.G.P.A. est effectuée en général par des bateaux ayant un chiffre d'affaires au moins supérieur à 500.000 FF. En effet, les pêcheurs artisans adhérents au C.G.P.A. sont tous nécessairement imposés selon le régime réel ( normal ou simplifié ), de plein droit ou sur option. ( voir encadré 1 ).

Ainsi, de nombreuses petites unités de production en sont exclues. Ce fait explique la faiblesse du sous-échantillon C.G.P.A. pour le port de Lorient.

**TABLEAU 1. ECHANTILLON C.G.P.A. A LORIENT.**

Années	1983	1984	1985	1986
Nombre nav	8	8	17	26

Or, il se trouve qu'un bon nombre des navires de la flottille de Lorient ne sont pas adhérents au C.G.P.A.

La liste des postes des documents comptables de synthèse, bilans et comptes de résultats, utilisés dans l'échantillon C.G.P.A. est établie en annexe I.

**ENCADRE 1. REGIMES FISCAUX EN PECHE ARTISANALE.**

Différents régimes d'imposition existent :

- forfait, si le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 500.000 F ( copropriétés exclues ).
- réel simplifié, si le chiffre d'affaires est compris entre 500.000 F et 3.000.000 F ou sur option.
- réel normal, si le chiffre d'affaires est supérieur à 3.000.000 F strictement.

Par rapport au réel normal, le réel simplifié permet un allègement des formalités déclaratives et une simplification des documents remis aux Impôts : bilan agrégé, compte de résultat et annexes simplifiées,... Les règles d'assiette ( base de calcul de l'impôt ) et les déclarations de résultats sont identiques.

L'abattement fiscal lié à l'adhésion au C.G.P.A. oblige aux conditions suivantes :

- être assujéti à l'impôt sur le revenu;
- être placé sous un régime réel d'imposition;
- avoir adhéré au centre de gestion pendant toute la durée de l'exercice.

L'abattement s'exerce sur le bénéfice fiscal de l'entreprise, déclaré par l'artisan dans la catégorie " Bénéfices Industriels et Commerciaux ". Deux taux distincts ( 20% et 10% ) s'appliquent sur des fourchettes différentes avec détermination d'un abattement maximum.

en CATANZANO, GILLY et LANTZ, 1988.

### I.2.2 Les données du Groupement de gestion des Pêcheurs Artisans de Lorient

La majorité des navires de la flottille artisanale lorientaise sont inscrits au Groupement de gestion des Pêcheurs Artisans de Lorient ( G.P.A.L ). Ce groupement a pour but principal d'aider la profession pour tous les problèmes qui peuvent se présenter au niveau de l'investissement et de l'exploitation de l'outil de travail. Les informations disponibles sont constituées d'une part des documents comptables de synthèse ( bilan de clôture d'exercice et compte de résultat ), et d'autre part des cahiers de fournisseurs de chaque navire, où sont consignées les différentes opérations, factures et ristournes, effectuées avec les fournisseurs.

La liste des postes utilisés à partir des documents comptables du G.P.A.L. est la même que celle utilisée pour l'analyse de l'échantillon C.G.P.A. présentée en annexe 1.

L'accession à ces données a permis la composition d'un nouvel échantillon sur le secteur de Lorient, plus représentatif de cette flottille que celui disponible au C.G.P.A.

**TABLEAU 2. ECHANTILLON G.P.A.L.**

Années	1983	1984	1985	1986
Nombre nav.	33	41	50	59

### I.2.3 Limites et biais de ces données

La limite principale de l'échantillon C.G.P.A. pour la zone-test de Lorient est sa taille. En effet, l'analyse des dynamiques mises en oeuvre entre 1983 et 1986, sur les 8 navires qui constituent l'échantillon du C.G.P.A. pour cette période, pose des problèmes statistiques de significativité des paramètres estimés. Par contre, l'échantillon commun du G.P.A.L. constitué de 33 bateaux artisans sur la période 1983 à 1986, est plus représentatif de la situation de la pêche artisanale existante sur le port de Lorient.

En effet, si le nombre de navires de l'échantillon G.P.A.L. ne représente que de 15 à 20% de la flottille totale artisanale lorientaise, le chiffre d'affaires réalisé par ces navires étudiés contribue pour 50% environ du chiffre d'affaires total artisan à Lorient pour la période étudiée. La majorité des navires hors échantillons est constituée de petites unités de pêche moins intéressantes à analyser dans le cadre de cette étude. De plus, la limitation de ces échantillons annuels est liée à l'accès aux documents comptables.

### I.3 LE TRAITEMENT DES DONNEES

#### Principes de l'utilisation de la méthode d'analyse financière par les ratios

Cette méthode d'analyse financière, appliquée à la pêche artisanale sur le port de Lorient, a été effectuée en utilisant les ratios de la Centrale des Bilans de la Banque de France. Elle a pour but de donner des informations caractéristiques relatives aux comportements et aux résultats économiques d'un secteur d'activité. De plus, ces ratios contribuent à l'analyse des dynamiques mises en oeuvre de 1983 à 1986, par l'étude des variations interannuelles.

Les ratios utilisés sont indicateurs de la dépendance financière ou de l'endettement financier, ou relatifs aux résultats de l'entreprise, comme le taux de valeur ajoutée. La méthode utilisée est semblable à celle utilisée par l'IFREMER pour l'étude de la pêche artisanale au niveau national (étude IFREMER, réalisée pour le C.G.P.A., 1988).

L'exposé plus détaillé de la démarche utilisée pour l'analyse de la flottille de pêche artisanale lorientaise est présentée en annexe II.

#### I.4 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE LA PECHE ARTISANALE A LORIENT.

Les politiques et les pratiques en matière de règlement des fournisseurs, ainsi que les relations existant avec les établissements bancaires et l'administration fiscale sont analysées sur la zone-test de Lorient. Un certain nombre de fournisseurs et autres partenaires importants ont fait l'objet d'une enquête. Cette enquête a pour but de mettre en évidence l'existence ou non de différences de fonctionnement chez les différents partenaires ou fournisseurs dans leurs relations avec la pêche artisanale.

Elle a plusieurs axes principaux :

- Y a-t-il une spécialisation dans la production des biens et des services offerts par chaque fournisseur, ou sont-ils polyvalents ? (en termes de produits, de marques, de type de services très spécifique ou non).

- Quelle est la position concurrentielle des différents fournisseurs sur le marché ? (existence ou non de monopole ou d'oligopole).

- Quelle est l'importance du client "pêche artisanale" dans l'activité de l'entreprise d'approvisionnement ?

- Que représente la zone-test de Lorient dans l'activité de l'entreprise, en terme d'étendue et de localisation du marché détenu et prospecté ?

*ms* ?  
?

- Quels sont les délais d'encaissement consentis par les entreprises d'approvisionnement aux pêcheurs artisans, par rapport notamment aux délais de paiement accordés par leurs propres fournisseurs ?

ni  
ni  
- Y a-t-il des pratiques particulières en matière de délais d'encaissement suivant les biens et les services offerts? suivant la phase de développement de l'entreprise de pêche artisanale ? ( période de croisière ou période de démarrage de l'activité juste après l'acquisition d'un bateau neuf ou d'occasion ).

- Y a-t-il des pratiques particulières en matière de délais d'encaissement suivant le statut juridique du fournisseur ?

*7 des biens finis par les fournisseurs et pêcheurs*  
Cette enquête auprès des fournisseurs contribue, à l'aide des données comptables précitées, à caractériser la situation de l'endettement à court terme en pêche artisanale sur la zone-test de Lorient. Les possibilités en matière de crédit à court terme, d'origine bancaire, destinés à pallier certaines insuffisances de trésorerie sont également analysées.

## 1.5 CONCLUSIONS

L'étude de l'endettement en pêche artisanale sur la zone-test de Lorient comporte donc deux approches. Tout d'abord, une analyse financière quantitative, afin d'évaluer les volumes et les flux en présence sur le port de Lorient-Kéroman. Ensuite, l'enquête réalisée auprès des principaux fournisseurs a pour but d'identifier les politiques et les pratiques en matière de règlement des différents partenaires présents dans le système pêche artisanale : Etat, fournisseurs, institutions financières,... Cette seconde approche plus qualitative contribue à une appréciation de la spécificité des comportements existant en pêche artisanale sur la zone-test de Lorient dans les relations avec les fournisseurs.

L'accent a été mis sur la composante à court terme de l'endettement, dont les dettes non bancaires envers les fournisseurs, à travers l'analyse du crédit commercial interentreprises, aspect très mal connu dans le secteur de la pêche artisanale.

## II LA SITUATION GENERALE DE L'ENDETTEMENT DE LA FLOTILLE ARTISANALE LORIENTAISE.

Une analyse des résultats et des comportements économiques des entreprises de pêche artisanale a été réalisée pour la flottille de Lorient. Elle contribue à estimer les spécificités de la situation de la pêche artisanale lorientaise avec celle de la pêche artisanale française ( étude réalisée en 1988 pour le C.G.P.A., par l'IFREMER ).

### II.1 PRESENTATION DE LA PECHE ARTISANALE A LORIENT

Cette présentation préliminaire de la flottille artisanale lorientaise s'appuie sur les " métiers " pratiqués. En effet, en matière de typologie des unités de pêche, l'expérience a montré que la majorité des études biologiques ou socio-économiques réalisées dans ce secteur s'appuie sur une répartition des navires faite en référence à leur zone d'activité, leurs caractéristiques techniques ( longueur, puissance, âge ), les espèces pêchées, et le plus souvent par combinaison de plusieurs de ces critères de différenciation. (en CHARUAU et al., 1986 ).

Les critères d'intervention des différents partenaires, Etat et Communauté Européenne, en matière de subvention à l'investissement et les règles de financement appliquées sont basées actuellement sur des caractéristiques de taille, de puissance, volume de chiffre d'affaires, immobilisations,... La première partie de ce chapitre a pour but de dégager s'il existe des fondements économiques à cette classification.

Les investisseurs sont supposés agir au regard des indicateurs de rentabilité du secteur et du métier choisi, il paraît logique qu'en parallèle l'Etat et les autres acteurs financiers aient à leur disposition des outils économiques d'aide à la décision.

#### II.1.1 Présentation classique des navires par métiers à Lorient

A l'aide de la classification la plus usuelle des bateaux par métiers, le poids des différents postes comptables et la structure financière sont analysées pour l'année 1986.

Dans le cadre de l'étude IFREMER 1988 réalisée pour le compte du C.G.P.A., les métiers ont été codés sur la base d'informations manuscrites en complément des caractéristiques techniques des bateaux ( puissance, longueur et âge ). Deux types de données sont disponibles : les techniques de pêche principales ( chalutage, filet, casiers,... ) d'une part et les zones de pêche d'autre part ( Mer d'Irlande, Golfe de Gascogne, Mer Celtique,... ).

C'est ce dernier critère qui permet de distinguer notamment les unités hauturières des navires côtiers. Le département "Stratégies de Développement et d'Aménagement" ( S.D.A. ), de l'IFREMER, a ainsi défini 8 classes de métiers.

### DEFINITION DES CODES METIERS ( S.D.A. ).

<u>Code Métier</u>	<u>Définition</u>
1	Chalutiers de fonds hauturiers
2	Chalutiers langoustiniers hauturiers
3	Chalutiers de fonds côtiers
5	Chalutiers pélagiques
6	Chalut + autres métiers en alternance
7	Crustacés
8	Pêche côtière spécialisée (métier unique)
9	Pêche côtière combinée ( plusieurs métiers)

L'échantillon G.P.A.L. de l'année 1986 a été répertorié suivant la même classification, avec en plus un certain nombre d'information concernant les espèces pêchées. La définition des codes métiers pour l'échantillon GPAL 1986 est présentée dans le tableau 3.

La grande majorité des navires, 82,4%, pratiquent le chalutage de fonds, 5,3% le chalut pélagique, et 12,3% sont des fileyeurs côtiers.

### TABLEAU 3. DEFINITION DES CODES METIERS A LORIENT (GPAL).

<u>Code Métier</u>	<u>Définition</u>
I	Côtier fileyeur
II	Chalutier de fonds gâvrais
III	Chalutier de fonds port-louisien
IV	Chalutier pélagique
V	Chalutier de fonds hauturier

Ainsi, cinq sous-échantillons métiers sont définissables à Lorient en 1986.

La répartition des navires dans ces différentes classes de métiers à Lorient est présentée dans le tableau 4.

**TABLEAU 4. REPARTITION DES NAVIRES LORIENTAIS 1986  
PAR CLASSES DE METIERS.**

Métier (GPAL)	Code SDA	Effectif	Poids dans échant total (%)
V	1	6	10,5
III	3	20	35,1
II	6	21	36,8
IV	5	3	5,3
I	9	7	12,3
TOTAL		57	100,0

Afin de déterminer si ces métiers représentent des systèmes de production différents correspondant à des résultats économiques particuliers, l'analyse des principaux postes comptables et des ratios de situation a été réalisée pour chacune des classes constituées. Cependant, la classe des chalutiers pélagiques n'a pas été étudiée de par le trop faible sous-échantillon ( 3 navires ), pour des raisons de représentativité des paramètres estimés.

Les valeurs moyennes des principaux postes comptables sont présentées dans le tableau 5, et les ratios de situation sont récapitulés dans le tableau 6.

Les quatre principaux métiers identifiés sur Lorient (hors chalutiers pélagiques ), diffèrent significativement en terme de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée.

L'analyse du taux de valeur ajoutée ( VA/CA ), est conforme aux résultats obtenus pour la pêche artisanale au niveau national ,( étude IFREMER, échantillon C.G.P.A., 1988 ). En effet, les bateaux côtiers dégagent une valeur ajoutée de 63% du chiffre d'affaires, alors que le taux de valeur ajoutée des chalutiers hauturiers est de 58% du chiffre d'affaires, avec un niveau intermédiaire pour les chalutiers gavrais et port-louisiens dont la valeur ajoutée représente environ 61% du chiffre d'affaires. Cette hiérarchie se retrouve inversée au niveau du rapport des consommations externes au chiffre d'affaires.

Le taux de salaires ( salaires+cotisations sociales/ chiffre d'affaires ), suit la même progression que le taux de valeur ajoutée, de 51% de chiffre d'affaires pour les navires côtiers à 43% pour les chalutiers hauturiers.

Le poids de charges financières ( frais financiers/chiffre d'affaires ), structure les métiers de la pêche artisanale en trois ensembles , à savoir les métiers côtiers, 2,8% du CA, les chalutiers hauturiers, 3,1% du CA, et les chalutiers gavrais et port-louisiens où les frais financiers représentent 3,4% du chiffre d'affaires.



TABLEAU 5. STATISTIQUES SUR LES PRINCIPAUX POSTES COMPTABLES  
PAR METIERS (Echantillon GPAL 1986).

METIERS	COTIER	GAVRAIS	PORT-LOUI	HAUTURIER
<u>POSTES DE RESULTAT</u>				
CHIFFRE D'AFFAIRES	1793983 (1107481)	1517609 (571757)	1708232 (888582)	2471201 (1441827)
CONSUM. EXTERNES	756156 (525652)	580176 (227890)	676568 (371408)	1036141 (638557)
VALEUR AJOUTEE	1037827 (626702)	937433 (372883)	1031664 (530455)	1435060 (837007)
RES. EXPLOITATION	28001 (121438)	12372 (62546)	-4189 (171356)	105995 (470855)
RES. NET EXERCICE	-32027 (241150)	2836 (107531)	-10889 (175709)	178569 (315774)
CHARGES FINANCIERES	48991 (54516)	51554 (52705)	56113 (62933)	79487 (82222)
SALAIRES	602254 (326617)	582005 (245275)	635967 (325207)	820248 (455272)
<u>POSTES DU BILAN</u>				
IMMO. TOT. BRUTES	1944567 (1292677)	1332449 (748175)	1696528 (1106339)	1577559 (1509616)
IMMO. TOT. NETTES	836593 (963542)	477015 (345410)	578217 (560119)	562310 (844795)
<u>POSTES D'ENDETTEMENT</u>				
EMPRUNTS+DETTES	767623 (992019)	715860 (468817)	709317 (632227)	982255 (930249)
FOURNISSEURS	84376 (69379)	57074 (46893)	73971 (60845)	83187 (108238)
DETTES FISCALES	101726 (100605)	68769 (32093)	59308 (45057)	85791 (54975)
<u>DELAI CREDIT</u>				
DELAI CLIENT	0,279 (0,479)	1,535 (2,601)	2,163 (4,526)	3,825 (7,713)
DELAI FOURNIS.	63,617 (30585)	81,798 (42,032)	81,211 (56,005)	61,537 (25,45)
DELAI CHARGE NETTE	-22,857 (11,617)	-30,293 (17,972)	-30,289 (24,65)	-8,509 (16586)
<u>RATIOS</u>				
RA1	-0,399 (0,294)	-0,244 (0,26)	-0,118 (0,989)	-0,096 (0,985)
RA3	1,056 (0,836)	0,879 (0,54)	0,598 (0,694)	1,397 (0,989)
RA4	1,101 (0,833)	0,997 (0,551)	0,805 (0,857)	1,613 (0,823)
RA6	0,634 (0,066)	0,614 (0,059)	0,608 (0,056)	0,583 (0,071)
RA8	0,028 (0,025)	0,034 (0,037)	0,034 (0,038)	0,031 (0,034)

IMMO. TOT. = immobilisations totales.  
RES. EXPLOITATION = résultat d'exploitati  
RES. NET EXERCICE = résultat net d'exerci

PORT-LOUI = chalutiers port-louisiens

Les valeurs entre parenthèses correspondent aux écart-types.

TABLEAU 6. RATIOS DE SITUATION PAR METIERS.  
(Echantillon GPAL 1986).

ANNEES	COTIER	GAVRAIS	PORT-LOUIS.	HAUTURIER
NBRE NAVIRES	7	24	20	6
ACHATS/CA	0,366	0,385	0,392	0,417
VA/CA	0,634	0,615	0,608	0,583
SALAIRES/CA	0,513	0,5	0,493	0,435
RES. EXPLOI./CA	-0,025	0,006	-0,009	0,013
CHARGES FI./CA	-0,025	-0,005	-0,017	0,052
RNE/CA	0,028	0,034	0,034	0,031
BFR/CA	-0,063	-0,084	-0,084	-0,024
EBE/CA	0,139	0,12	0,123	0,153

CA = chiffre d'affaires.

VA = valeur ajoutée.

Rés. exploi = résultat d'exploitation.

Charges fi. = charges financières.

R.N.E. = résultat net d'exercice.

B.F.R. = besoin en fonds de roulement.

E.B.E. = excédent brut d'exploitation.

L'étude de la rentabilité des divers métiers peut s'effectuer par l'analyse du ratio de marge brute ( excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires ). Contrairement à la pêche artisanale au niveau national, les chalutiers de fonds hauturiers ont un ratio un peu plus élevé que les navires côtiers. par ailleurs, la valeur de 0,14 pour ces derniers est plus faible qu'au niveau national où la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires pour les métiers côtiers est de 22%. La présence de bateaux en très mauvaise situation financière et ayant une faible rentabilité, dans l'échantillon des côtiers, expliquent en partie cet état de fait.

L'étude des variables du crédit commercial, dont notamment les délais de rotation des crédits client et fournisseur, a été effectuée en considérant la classification technique des métiers. L'analyse des délais de rotation fournisseur semble dégager deux ensembles de navires : les chalutiers de fonds hauturiers et les navires côtiers d'une part, qui règlent leurs fournisseurs à 60 jours environ, et d'autres part les chalutiers gavrais et port-louisiens qui paient leurs fournisseurs à environ 80 jours. A noter également que la ressource du crédit interentreprises ne représente que 8,5 jours de chiffre d'affaires pour les chalutiers de fonds hauturiers, alors qu'elle est de 23 à 25 jours pour les chalutiers gavrais et port-louisiens.

Cependant, la faiblesse des sous-échantillons, les limites des données comptables et fiscales conduisent à considérer avec prudence ces résultats. De plus, la dispersion des données pour certaines variables dans les sous-échantillons démontre une disparité des situations au sein de chaque classe de métier. C'est pourquoi, le comportement financier des entreprises de pêche artisanale, notamment en matière d'endettement, semble relativement indépendant de ce critère de classification habituellement utilisé.

## II.2 RESULTATS ET COMPORTEMENTS ECONOMIQUES DES ENTREPRISES DE PECHE ARTISANALE DE LA ZONE-TEST DE LORIENT

Cette analyse est effectuée à partir d'une exploitation des comptes de résultats et d'une étude des bilans des entreprises. Le bilan, vision patrimoniale de l'entreprise, constitue un résumé de l'histoire de l'entreprise et comporte des éléments indicateurs sur les anticipations des dynamiques en oeuvre dans le secteur.

L'analyse des entreprises, à l'aide des ratios financiers, est effectuée sur l'échantillon G.P.A.L. de l'année 1986. Les résultats sont comparés à ceux obtenus dans le cadre de l'étude de l'IFREMER ( échantillon C.G.P.A. 1986 ). Comme dans cette étude, effectuée au niveau national, six ratios principaux ont été retenus, afin de mesurer les différentes contraintes des entreprises en matière :

### - d'autonomie financière :

- . le ratio d'endettement (RA1): capitaux propres/total des dettes

. le ratio d'endettement à long et moyen terme (RA2): capitaux propres/emprunts.

**- de solvabilité :**

. le ratio de solvabilité immédiate (RA3) : disponibilités/passif exigible.

. le ratio de solvabilité à court terme (RA4) : actif circulant/passif exigible.

**- de résultat d'exploitation :**

. le taux de valeur ajoutée (RA6) : valeur ajoutée brute/chiffre d'affaires.

**- d'engagement financier :**

le ratio (RA8) : frais financiers/chiffre d'affaires.

La distribution des bateaux selon la valeur des ratios est présentée de façon graphique ( Figure 4 ), et sous la forme d'un tableau récapitulatif ( Tableau 7 ), pour l'année 1986. La présentation de la répartition des entreprises pour les quatre années ( échantillon commun ), est donnée en annexe III, et celle des échantillons globaux en annexe IV.

Les résultats obtenus à partir des calculs effectués lors du traitement de l'échantillon étudié sur la zone-test de Lorient, sont analogues à ceux de l'analyse de la pêche artisanale au niveau national. ( étude IFREMER, échantillon CGPA 1986, 1988).

La grande majorité des navires artisans, 90%, n'ont pas d'autonomie financière (  $RA2 \leq 1$  ) pour la flottille étudiée (80% au niveau national ). De plus, 75% de ces unités de pêche ont des capitaux propres négatifs ( 37% au niveau national ), conséquence directe de l'existence de résultats négatifs ou de forts prélèvements réalisés par l'entrepreneur. L'importance des navires de petite taille dans l'échantillon G.P.A.L. étudié contribue à cette situation.

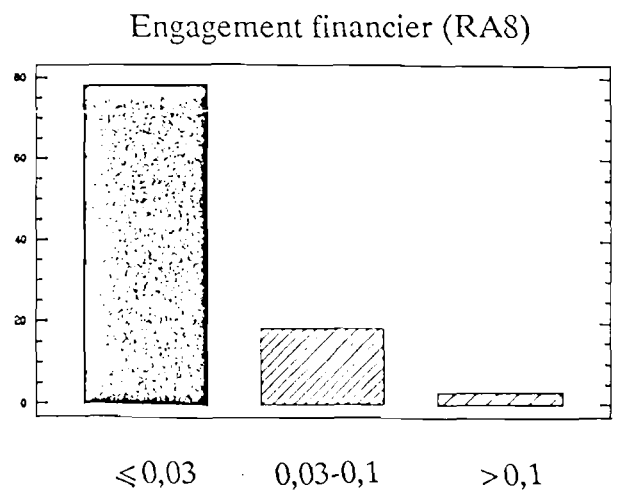
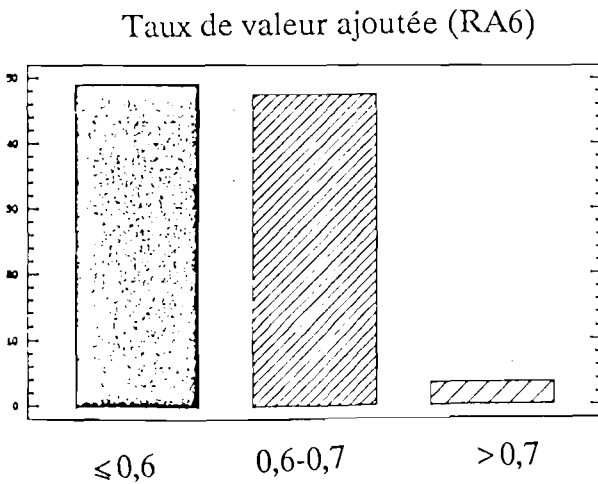
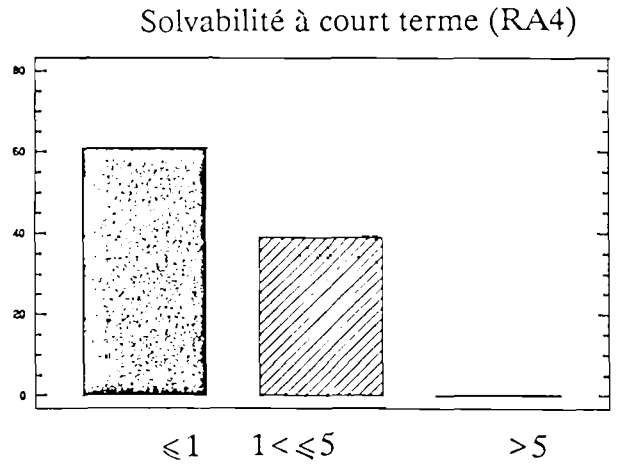
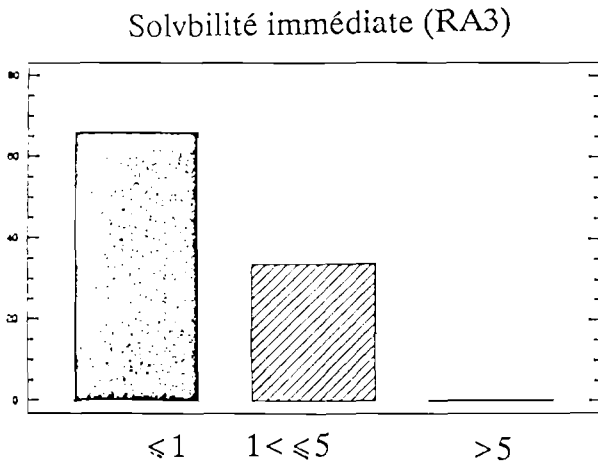
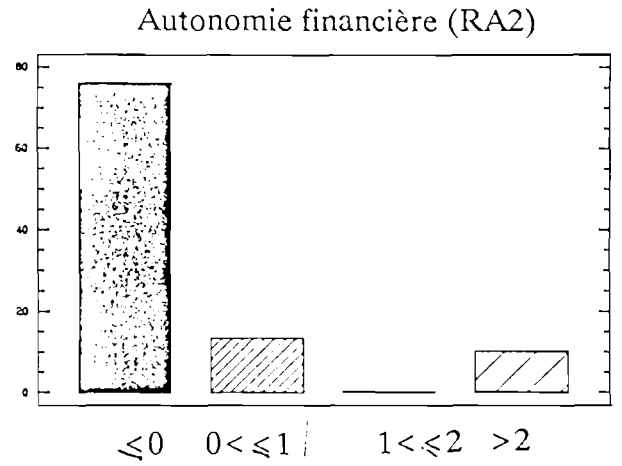
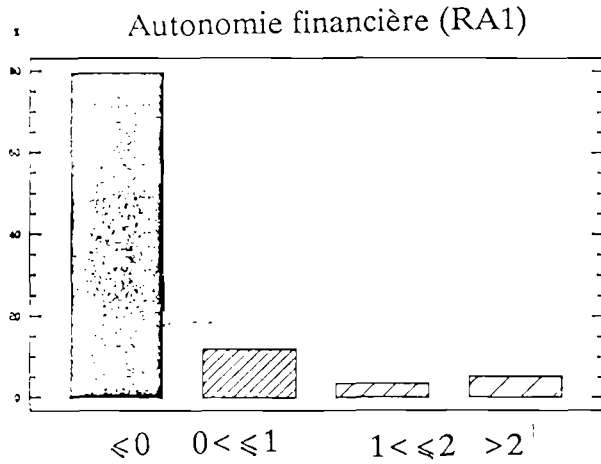
Plus de la moitié des entreprises de pêche artisanale à Lorient, 60%, n'ont pas de solvabilité immédiate (  $RA3 \leq 1$  ), et encore moins de solvabilité à court terme. Ces résultats traduisent une situation un peu moins bonne qu'au niveau national, où la moitié des unités de pêche ( 47% ) n'ont pas de solvabilité immédiate. De plus, l'équilibre des entreprises de pêche artisanale solvables est fragile, le ratio RA3 est toujours inférieur à 3.

Environ 40% des navires artisans doivent couvrir des frais financiers importants par rapport au chiffre d'affaires (  $RA8 > 0,03$  ). Cette situation semblable au niveau national, traduit un poids financier de l'endettement non négligeable au niveau de ce secteur.

TABLEAU 7. DISTRIBUTION DES RATIOS FINANCIERS POUR LA FLOTTILLE  
LORIENTAISE (Echantillon GPAL 1986)

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3≤1	52,5	6,8	1,7	1,7	54,2	6,8	0	5,1	62,7	66,1
RA3>1	27,1	5,1	1,7	3,4	22	6,8	0	5,1	37,3	33,9
RA4≤1	49,1	6,8	0	1,7	50,8	6,8	0	3,4	57,6	61
RA4>1	30,5	5,1	3,4	3,4	25,4	6,8	0	6,8	42,4	39
RA6≤0,6	42,4	3,4	1,7	1,7	42,3	3,4	0	3,4	49,2	49,1
0,6<<0,7	33,9	8,5	1,7	3,4	30,5	10,2	0	6,8	47,5	47,5
RA6>0,7	3,3	0	0	0	3,4	0	0	0	3,3	3,4
RA8≤0,03	47,4	6,8	3,4	5,1	45,8	3,4	0	10,2	62,7	59,3
RA8>0,03	32,2	5,1	0	0	30,5	10,2	0	0	37,3	40,7
TOTAUX	79,6	11,9	3,4	5,1	76,2	13,6	0	10,2	100	100

FIGURE 5. DISTRIBUTION DES RATIOS FINANCIERS.



Cependant, un navire artisan sur deux dans l'échantillon G.P.A.L. étudié à Lorient, a un taux de valeur ajoutée élevé ( $RA6 > 0,6$ ), situation moins bonne qu'au niveau national où 70% des entreprises étudiées dans l'échantillon C.G.P.A. 1986 ont un taux de valeur ajoutée supérieur à 0,6. Par ailleurs, seulement 3% des bateaux lorientais de l'échantillon étudié ont un taux de valeur ajoutée supérieur à 0,7, contre 33% environ dans l'échantillon C.G.P.A. 1986. Cette situation moins satisfaisante sur la zone-test de Lorient, montre la différence des types d'unités de pêche, dont notamment la taille des navires, qui existe dans la structure des deux échantillons.

A première vue, ces divers indicateurs révèlent en théorie, une mauvaise situation financière, tant dans le long terme que pour le court terme.

### II.3 ETUDE DES DYNAMIQUES MISES EN OEUVRE POUR LA PERIODE DE 1983 A 1986

Pour ce faire, l'analyse a été réalisée sur un échantillon commun de 32 navires, présents sur les quatre années. Cette étude dynamique contribue à rectifier les biais résultant de l'analyse de la seule année 1986.

Cette analyse des postes pris globalement ( indifféremment d'une distinction basée sur les métiers pratiqués ), ainsi que celle des différents indicateurs financiers a été réalisée en francs constants de 1986, résultant d'une déflation par l'indice du Produit Intérieur Brut ( P.I.B. ), présentée en annexe VI.

#### II.3.1 Analyse des principaux postes comptables.

Un première analyse des postes comptables en valeur moyenne est présentée dans le tableau 8.

Le chiffre d'affaires moyen par entreprise progresse relativement peu de 1983 à 1985 en francs constants 1986, et diminue pour l'année 1986. Cependant les valeurs moyennes par année ne sont pas significativement différentes, et le chiffre d'affaires moyen annuel pour l'échantillon G.P.A.L. se situe aux alentours de 2.000.000 FF86 par navire, avec une dispersion relativement peu importante ( écart-type faible ).

Les consommations externes suivent la même évolution que le chiffre d'affaires. La baisse du montant total des achats observée en 1986 s'explique par la baisse du prix du gas-oil, composante très importante des consommations externes. Les moyennes annuelles ne sont pas significativement différentes, et le montant total moyen annuel des achats externes se situe à environ 850.000 FF86 par navire. Cette baisse non significative du montant des consommations externes est due à l'utilisation de l'indice du P.I.B. pour la déflation des données. Or, il apparaît qu'un indice mixte, composé à partir de l'indice de déflation du gas-oil pêche pour cet achat et de celui du P.I.B. pour les autres consommations externes, aurait

TABLEAU 8. STATISTIQUES SUR LES PRINCIPAUX POSTES COMPTABLES  
(Echantillon GPAL 1986).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
<u>POSTES DE RESULTAT</u>	(FF courants)			
CHIFFRE D'AFFAIRES	1581516 (697458)	1815806 (786457)	2089422 (875406)	2022777 (867593)
CONSUM. EXTERNES	682454 (317973)	850614 (408273)	920197 (413296)	819369 (392164)
VALEUR AJOUTEE	899243 (418109)	937725 (354552)	1169830 (498749)	1203408 (500653)
RES. EXPLOITATION	-794 (166151)	-16744 (157785)	85630 (194968)	97337 (190961)
RES. NET EXERCICE	54372 (120605)	-32576 (155703)	90525 (175098)	95027 (168505)
E.B.E.	212802 (193041)	233563 (215042)	164092 (153717)	225844 (187429)
CHARGES FINANCIERES	49565 (39709)	41486 (41822)	44016 (41749)	46044 (49859)
SALAIRES	684747 (368588)	934005 (33826)	771643 (360074)	975446 (360074)
<u>POSTES DU BILAN</u>				
IMMO. TOT. BRUTES	1110421 (790243)	1341456 (978273)	1447106 (978273)	1496814 (1012665)
IMMO. TOT. NETTES	545930 (504761)	522182 (523326)	401156 (395240)	349370 (325717)
BFR EXPLOITATION	-89587 (203187)	-134786 (179007)	-122774 (71379)	-120264 (94027)
<u>POSTES D'ENDETTEMENT</u>				
EMPRUNTS+DETTES	831324 (556777)	990180 (708250)	888025 (662474)	797307 (615205)
FOURNISSEURS	45922 (50295)	58705 (46799)	65407 (52311)	70400 (64474)
DETTES FISCALES	116815 (176370)	98447 (47285)	77380 (37796)	66760 (34577)
<u>POSTES DE RESULTAT</u>	(FF constants 86)			
CHIFFRE D'AFFAIRES	1815747 (800755)	1931708 (836656)	2110527 (884248)	2022777 (867593)
CONSUM. EXTERNES	783529 (365067)	904909 (434333)	929492 (417471)	819369 (392164)
VALEUR AJOUTEE	1032426 (480033)	997580 (377183)	1181646 (503787)	1203408 (500653)
RES. EXPLOITATION	-912 (190759)	-17813 (167856)	86495 (196937)	97337 (190961)
RES. NET EXERCICE	64425 (138467)	-34655 (165641)	91439 (176867)	95027 (168505)
E.B.E.	244319 (221631)	248471 (228768)	165749 (276350)	225844 (187429)
CHARGES FINANCIERES	56906 (45590)	44134 (44491)	44461 (42171)	46044 (49859)
SALAIRES	786162 (423178)	993622 (355134)	779256 (279141)	975446 (360074)

Les valeurs entre parenthèses correspondent aux écart-types.



donné une baisse plus nette de ce poste comptable pour la période étudiée. A noter cependant, l'impossibilité de dégager le poste carburant des autres fournitures dans certains documents comptables où tous les achats sont agrégés en un seul poste.

La valeur ajoutée augmente de 1984 à 1986, mais de façon très faible. La valeur ajoutée moyenne annuelle est de 1.100.000 FF86 par navire environ. Une partie du montant des consommations externes ( en baisse par la diminution du prix du gas-oil ) a été ainsi transférée sous forme de valeur ajoutée. Le montant de la valeur ajoutée en francs constants 1986 est minimisé par l'utilisation de l'indice du P.I.B. dans la déflation des consommations externes, et non d'un indice mixte prenant en compte la nette diminution du prix du gas-oil pêche pour la période 1983 à 1986.

De plus, il est à noter qu'en matière de résultats les mécanismes d'amortissement jouent un rôle actif non détectable dans les informations comptables.

Quelques ratios de situations ont été calculés. Leur but est de donner une information concernant le poids de certains postes comptables par rapport au chiffre d'affaires. Ils sont présentés dans le tableau 9.

Les achats représentent environ 40% du chiffre d'affaires. Cette proportion est en baisse depuis 1984, notamment de par la baisse du montant des consommations externes alors que le chiffre d'affaires stagne ou croît faiblement.

Cette diminution de la part des consommations externes s'est faite au profit de la valeur ajoutée ( explication par le mode de calcul :  $VA = CA - CONSOM. EXT.$  ). Le taux de valeur ajoutée atteint en moyenne en 1986, 60% du chiffre d'affaires, ce qui constitue un taux assez élevé, mais inférieur à la moyenne nationale pour l'année 1986 ( taux moyen de 65% ) du fait de charges externes plus importantes que la moyenne nationale, ou d'une utilisation différente de l'outil de travail.

Le taux de salaires par rapport au chiffre d'affaires, qui se situe à 46% du CA pour l'ensemble des quatre années, est de 49% pour l'année 1986. Ces résultats sont conformes à ceux observés au niveau national.

Les ratios de marge, brute ( excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires ) et nette ( résultat d'exploitation ou résultat net/chiffre d'affaires ), sont en très légère augmentation sur le quatre années, avec une meilleure situation en 1986 que pour les années 1984 et 1985.

En conclusion, il apparaît que la pêche artisanale lorientaise suit les évolutions de la pêche artisanale au niveau national. De plus, les variables principales de résultats ont des taux de croissance souvent faibles qui rendent difficiles l'étude des variations interannuelles.

TABLEAU 9. RATIOS DE SITUATION.  
(Echantillon GPAL 1986).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
ACHATS/CA	0,434	0,461	0,44	0,4
VA/CA	0,566	0,531	0,561	0,6
SALAIRES/CA	0,446	0,44	0,461	0,495
RES. EXPLOI./CA	-0,021	0,021	0,026	0,041
CHARGES FI./CA	0,031	0,022	0,018	0,022
RNE/CA	0,028	-0,03	0,026	0,038
BFR/CA	-0,069	-0,078	-0,061	-0,067
EBE/CA	0,119	0,09	0,099	0,104

CA = chiffre d'affaires.  
VA = valeur ajoutée.  
Rés. exploi = résultat d'exploitation.  
Charges fi. = charges financières.  
R.N.E. = résultat net d'exercice.  
B.F.R. = besoin en fonds de roulement.  
E.B.E. = excédent brut d'exploitation.

### II.3.2 Evolution de la rentabilité financière des navires artisans à Lorient.

La rentabilité peut être définie comme le rapport des résultats aux moyens mis en oeuvre pour les obtenir. La formule générale de la rentabilité des capitaux engagés est la suivante:

$$\text{rentabilité des capitaux engagés} = \frac{\text{résultat}}{\text{capitaux engagés}}$$

Dans cette analyse, l'indicateur de résultat retenu est le résultat net d'exercice, avant impôts, de par la méconnaissance des taux réels d'imposition pour les entreprises de pêche artisanale.

L'indicateur de la rentabilité financière utilisé par les américains, le R.O.I ( " return on investment " ), rapport du résultat aux seuls fonds propres, ou taux de rentabilité des capitaux propres, permet de mesurer le bénéfice obtenu sur les fonds apportés par le ( ou les ) propriétaires des bateaux artisans.

Le taux de rentabilité des capitaux permanents, rapport du résultat aux capitaux propres auxquels sont ajoutés les engagements à long et moyen terme, est un indicateur de la rentabilité des capitaux engagés à long terme dans l'entreprise.

L'évolution comparée de ces deux indicateurs et du rapport des capitaux propres aux immobilisations, se trouve dans le tableau 10.

Le taux de rentabilité des capitaux propres diminue de 1984 à 1986, mais est négatif pour les années 1983 et 1986. Les prélèvements effectués sur les capitaux propres sont destinés en général à financer un certain nombre d'investissements. La forte proportion d'entreprises de pêche artisanale ayant des capitaux propres négatifs explique le signe négatif du deuxième ratio (capitaux propres/immobilisations nettes). L'augmentation en valeur absolue des capitaux propres par rapport aux immobilisations nettes s'explique par les mécanismes d'amortissement, notamment quand il y a utilisation d'un amortissement du navire à un taux dégressif sur 6 ans. Le taux de rentabilité des capitaux permanents reste à peu près constant, avec de faibles variations interannuelles de 1983 à 1985, aux alentours de 0,77. Une diminution du taux de rentabilité des capitaux permanents est notable en 1986, à la suite de la présence de navires ayant des capitaux propres négatifs et au remboursement des emprunts.

La répartition en classe de ces ratios donne des informations complémentaires, concernant la situation particulière de la pêche artisanale à Lorient par rapport à la situation nationale. Les résultats sont présentés dans le tableau 11.

La proportion d'entreprises de pêche artisanale ayant un taux de rentabilité des capitaux propres supérieur à 0,5 décroît de 1984 à 1986. De plus, environ 70% à 75% des navires étudiés ont un taux de rentabilité des capitaux propres négatif ou nul. Cette proportion à peu près constante sur la période étudiée, est

TABLEAU 10. RENTABILITE FINANCIERE DES NAVIRES ARTISANS.  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
TAUX DE RENT. CAP. PRO.	-0,059 (3,950)	0,536 (2,330)	0,413 (2,241)	-0,416 (1,079)
CAP. PRO./IMMO. NETTES	-0,53 (2,154)	-0,668 (2,170)	-1,312 (2,274)	-1,267 (2,781)
TAUX DE RENT. CAP. PER.	0,78 (2,811)	0,835 (1,107)	0,694 (1,130)	0,349 (1,425)

TABLEAU 11. DISTRIBUTION DES RATIOS DE RENTABILITE FINANCIERE  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
RCPO < 0	72,2	53,8	73,9	75
0 < RCPO < 0,5	11,1	15,4	4,4	12,5
RCPO > 0,5	16,7	30,8	21,7	12,5
TOTAL	100	100	100	100
RCPE < 0	9,5	25	0	12
0 < RCPE < 0,5	66,7	41,7	58,3	52
RCPE > 0,5	23,8	33,3	41,7	36
TOTAL	100	100	100	100

RCPO = taux de rentabilité des capitaux propres.  
 RCPE = taux de rentabilité des capitaux permanents.

supérieure à la moyenne nationale , où environ 30% des navires un taux de rentabilité des capitaux propres négatif.

Au vu des résultats précédents, où une forte proportion des entreprises ont un taux de rentabilité des capitaux propres négatif ou nul, il est apparu intéressant d'étudier la répartition des entreprises suivant leurs capitaux propres.

Les résultats de cette analyse, réalisée sur l'échantillon commun et sur les échantillons globaux, sont présentés dans les tableaux 12 et 13.

La répartition obtenue est comparable pour les deux échantillons, 75 à 80% des entreprises de pêche artisanale sur Lorient ont des capitaux propres négatifs ou nuls. De plus, le nombre de navires artisans ayant des capitaux propres négatifs ou nuls est en augmentation depuis l'année 1983. La diminution de la part des entreprises ayant des capitaux propres négatifs ou nuls pour l'année 1986, est due à de meilleurs résultats réalisés par les navires artisans, et à la diminution du poids des consommations externes.

Dans l'analyse du taux de rentabilité des capitaux permanents, la répartition est un peu différente. La part des entreprises ayant une rentabilité des capitaux permanents négative ou nulle diminue nettement. De plus, le nombre de navires à taux de rentabilité des capitaux permanents supérieur à 0,5 croît de façon sensible pour la période 1983 à 1986.

La comparaison entre le taux de rentabilité des capitaux propres et celui des capitaux permanents montre bien que le financement externe est très important dans l'acquisition des immobilisations, dont l'achat ou la construction d'un navire.

De plus, il y a une relation entre la date d'acquisition des navires et le niveau des capitaux propres correspondant. En effet, lors de l'achat d'un bateau d'occasion ou de la construction d'un navire neuf, la nécessité d'un autofinancement dans le plan financier de construction occasionne un fort prélèvement sur les capitaux propres ( cette situation peut exister également lors d'une remotorisation ). Or il apparaît que les années 1983 à 1986 sont des années où ont été construits des navires neufs. Il en est de même pour le début des années 1980, dans ce cas c'est le remboursement des emprunts qui jouera un rôle dans la rentabilité des capitaux permanents. L'encart 2 présente la pyramide des âges des navires artisans à Lorient, échantillon G.P.A.L. 1986, en 1986.

TABLEAU 12. DISTRIBUTION DES CAPITAUX PROPRES.  
(Echantillon commun GPAL).

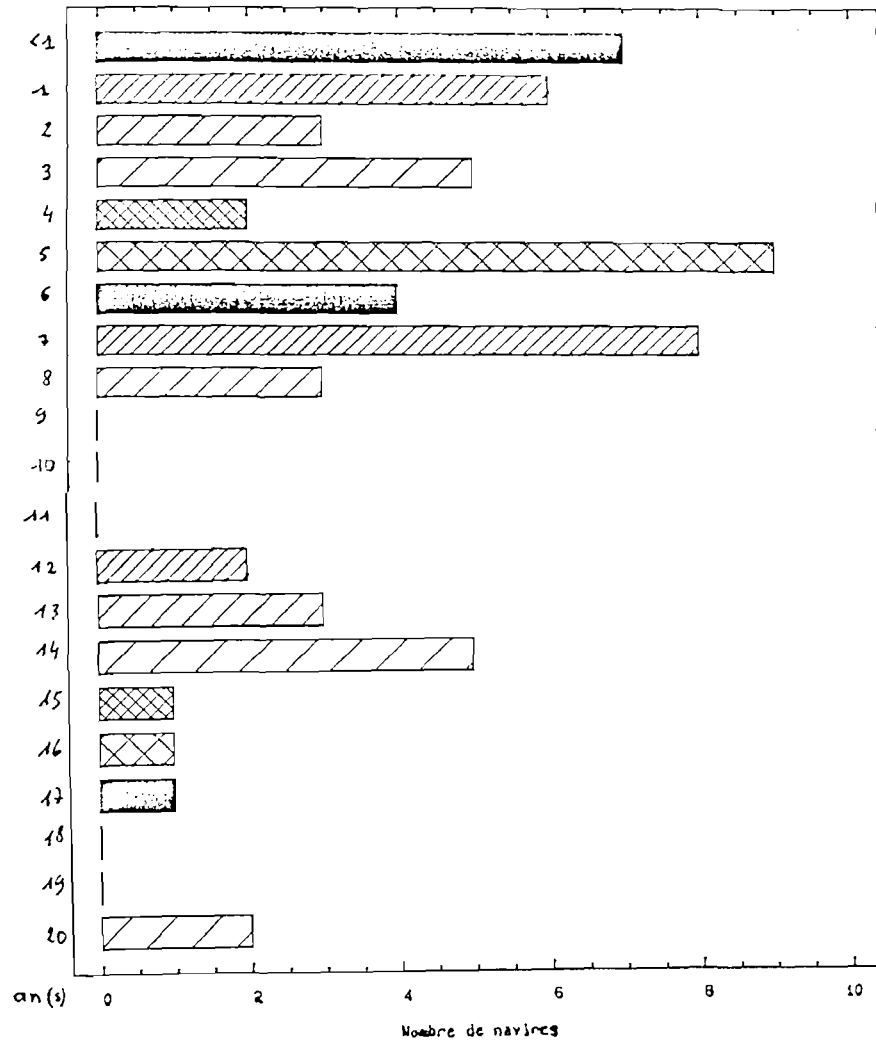
ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE NAVIRES	32	32	32	32
CAP. PRO.<0	68,8	78,1	81,2	81,2
CAP. PRO.>0	31,2	21,9	18,8	18,8
TOTAL	100	100	100	100

TABLEAU 13. DISTRIBUTION DES CAPITAUX PROPRES.  
(Echantillon globaux GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE NAVIRES	32	41	50	59
CAP. PRO.<0	60,7	78,1	80	74,6
CAP. PRO.>0	33,3	21,9	20	25,4
TOTAL	100	100	100	100

CAP. PRO = capitaux propres.

ENCART 2. PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTILLE ARTISANALE  
LORIENTAISE EN 1986.  
(Échantillon GPAL 1986)



L'échantillon GPAL comprend deux catégories de bateaux : les navires d'âge de 12 à 17 ans (24%), et ceux de moins de 8 ans (76%). Dans le groupe des navires plus récents, deux phases de construction sont décelables de 1978 à 1981, et de 1983 à 1986. Par ailleurs, l'âge moyen de la flottille des échantillons GPAL est passé de 5,5 ans en 1983 à 6,5 années en 1986.

En intégrant dans l'analyse les données d'investissement, la "rationalité" du comportement des entreprises de pêche artisanale est intéressante à étudier malgré le faible nombre d'années d'évolution des investissements.

Les résultats de cette étude de l'évolution de la rentabilité en fonction du comportement d'investissement sont présentés dans le tableau 14.

Environ une entreprise sur deux investit de 1983 à 1985. L'année 1986 est une année de fort investissement puisque 91% des navires artisans ont augmenté leur capital. Cependant, la proportion de navires investissant et possédant un taux de rentabilité des capitaux propres négatif augmente sur les quatre années. En effet, 56% des entreprises qui ont investi en 1986 avait un taux de rentabilité des capitaux propres négatif ou nul à l'issue de l'exercice 1985, contre 3% des entreprises qui n'ont pas augmenté leur immobilisations. Toutefois, il est à noter dans le cas des investissements, que des engagements sont nécessaires pour certains navires ( grosses réparations mécaniques, renouvellement du matériel électronique et électrique, remotorisation ), ceci indépendamment de la situation financière des entreprises.

Ce comportement des entreprises de pêche artisanale lorientaises vis à vis de l'investissement est semblable à celui mis en évidence au niveau national, ( étude IFREMER 1988, pour le C.G.P.A. ).

La **rentabilité économique nette** conditionne la rentabilité financière des entreprises. Cet indicateur mesure la performance de l'entreprise et son aptitude à attirer de nouveaux moyens de financement et à se développer. Elle s'exprime par le rapport du résultat d'exploitation ( hors charges et produits financiers ) au capital investi.

La répartition des entreprises en fonction de leur rentabilité économique est présentée dans le tableau 15.

Ce ratio augmente de façon régulière sur la période étudiée. Il faut cependant souligner la grande dispersion des rentabilités économiques annuelles moyennes, car la situation extrême de certains navires peut biaiser ce paramètre. La distribution de ce ratio montre une tendance à la diminution du nombre d'entreprises à rentabilité économique moyenne négative ou nulle, au profit tout d'abord de la classe de rentabilité comprise entre 0 et 1, et ensuite également en faveur de la classe des navires dont les résultats couvrent au moins une fois les capitaux investis.

### II.3.3 Evolution du risque financier des entreprises de pêche artisanale lorientaises.

Le risque financier des entreprises dépend de leur structure financière, plus particulièrement du passif, et de leurs engagements vis à vis de l'extérieur. L'endettement joue donc un rôle primordial dans le risque financier encouru par les entreprises de pêche artisanale. Les décisions en matière d'investissement dépendent donc des conditions d'accès des entreprises à différents modes de financement, ou sources de capitaux, externes ( subventions et prêts à taux bonifiés ) ou propres.



TABLEAU 14. COMPORTEMENT D'INVESTISSEMENT ET RENTABILITE FINANCIERE (Echantillon commun GPAL).

ANNEES	84/83	85/84	86/85	84/83	85/84	86/85
RCPO<0	6,6	32,2	3,1	16,7	25,8	56,2
RCPO>0	36,7	19,4	6,3	40	22,6	34,4
TOTAL	43,3	51,6	9,4	56,7	48,4	90,6

RCPO = taux de rentabilité des capitaux propres.

TABLEAU 15. RENTABILITE ECONOMIQUE MOYENNE.  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
REM MOYENNE	0,32 (1,783)	0,641 (2,327)	0,71 (1,71)	0,938 (1,746)
REM<0	53,1	54,8	25,8	20
0<REM<1	34,4	32,3	61,3	53,3
REM>1	12,5	12,9	12,9	26,7
TOTAL	100	100	100	100

R.E.M. = rentabilité économique moyenne.

Les valeurs entre parenthèses correspondent aux écart-types.

L'analyse effectuée sur l'échantillon commun de 32 navires suivis de 1983 à 1986, porte sur les contraintes de solvabilité des entreprises ( immédiate et à court terme ), d'autonomie financière et d'engagement financier ( poids des charges financières ). Il sera également tenu compte du taux de valeur ajoutée ( valeur ajoutée brute/chiffre d'affaires ) dans l'exploitation des résultats obtenus.

L'évolution des ratios moyens de risque financier pour la période 1983 à 1986 est présentée dans le tableau 16.

Ces valeurs moyennes doivent être analysées avec prudence de par l'importance des disparités existant entre les navires ( d'où des écarts-types importants ) dans chaque échantillon annuel.

Cependant, il faut noter une dégradation de l'autonomie financière explicable par la forte proportion de navires ayant des capitaux propres négatifs. Les relatives améliorations observées pour 1986 peuvent s'expliquer en partie par la diminution de certaines dettes ( dette fournisseurs par exemple due à la baisse du prix du gas-oil ).

La solvabilité immédiate, à fortiori la solvabilité à court terme, subit une chute en 1984 et en 1985, pour devenir supérieure à une valeur de 1 ( valeur seuil du minimum de solvabilité ), en 1986. Cependant, il apparaît très important d'étudier la distribution de ces deux ratios, car on note une très grande proportion d'entreprises à solvabilité négative ou nulle.

Quand à l'engagement financier, il faut noter une diminution de la charge des frais financiers, qui se stabilise autour de 2% du chiffre d'affaires en moyenne, ce qui est inférieur à la valeur limite retenue de 3%.

La situation de la pêche artisanale lorientaise est analogue à celle de la pêche artisanale au niveau national, au regard de ces indicateurs pour la période 1983 à 1986.

La répartition des navires selon leur solvabilité est présentée dans le tableau 17.

#### a) La solvabilité immédiate et à court terme.

Une légère amélioration s'observe pour la période étudiée, surtout dans le sens d'une diminution du nombre d'entreprises sans solvabilité, que ce soit immédiate ( 72,4% en 1983 à 62% en 1986 ) ou à court terme ( 66% en 1983 à 59% en 1986 ). Cependant, il faut noter qu'environ 60% de l'échantillon n'a pas de solvabilité immédiate ni de solvabilité à court terme en 1986. Au niveau national dans l'étude IFREMER 1988, les résultats donnent une proportion un peu plus faible d'entreprises sans solvabilité ( 45% pour la solvabilité immédiate et 58% pour la solvabilité à court terme ).

TABLEAU 16. RATIOS MOYENS DE RISQUE FINANCIER.  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
<u>AUTONOMIE FINAN.</u>				
CAP. PRO./DETTES+PASSIF	0,029	0,268	-0,643	-0,745
CAP. PRO./DLMT	-0,114	-0,252	-0,295	0,831
<u>SOLVABILITE</u>				
IMMEDIATE	1,531	0,705	0,732	1,871
A COURT TERME	65,6	0,852	0,842	2,042
TAUX DE VALEUR AJOUTEE	0,566	0,531	0,561	0,6
ENGAGEMENT FINANCIER	0,031	0,022	0,018	0,022

TABLEAU 17. DISTRIBUTION DES RATIOS DE SOLVABILITE.  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
<u>SOLVAB. IMMEDIATE</u>				
SI<1	71,9	75	68,8	62,5
1<SI<5	21,9	25	31,2	34,4
SI>5	6,2	0	0	3,1
TOTAL	100	100	100	100
<u>SOLVAB. C.T.</u>				
SCT<1	65,6	68,8	62,5	59,4
1<SCT<5	28,1	31,2	37,5	37,5
SCT>5	6,2	0	0	3,1
TOTAL	100	100	100	100

SI = solvabilité immédiate.  
SCT = solvabilité à court terme.

## b) L'autonomie financière et les ratios d'exploitation.

La répartition des ratios d'autonomie financière et des ratios d'exploitation, le taux de valeur ajoutée et le taux d'engagement financier, est présentée dans le tableau 18.

La proportion d'entreprises de pêche artisanale sans autonomie financière ( $RA1 \leq 1$ ) stagne relativement pour la période 1983 à 1986, et comprend 100% des navires artisans de 1983 à 1985. Seulement 6% des entreprises de pêche artisanale ont une bonne autonomie en 1986.

En matière de résultat d'exploitation, le nombre d'entreprises ayant un taux de valeur ajoutée ( $VA/CA$ ) compris entre 0,6 et 0,7 croît très sensiblement pour la période 1983 à 1986, témoignant ainsi dans une certaine mesure d'une meilleure efficacité des navires. Cependant, cette évolution est également liée à la baisse des consommations externes (de par la diminution du prix du gas-oil) et à une croissance faible du chiffre d'affaires. Toutefois, aucune entreprise de pêche artisanale lorientaise n'a un fort taux de valeur ajoutée ( $RA6 > 0,7$ ). La situation des navires lorientais est différente de celle de la pêche artisanale au niveau national où environ 70% des entreprises ont un taux de valeur ajoutée supérieur à 60% du chiffre d'affaires pour l'année 1986, contre 50% des navires à Lorient pour la même année.

Une nette augmentation du nombre d'entreprises ayant un taux d'engagement financier "normal" ( $RA8 \leq 0,03$ ), de 62,5% à 78,2% des navires, est notable pour la période étudiée. Cependant, 3% des entreprises ont un très fort poids des charges d'endettement, puisque les frais financiers représentent plus de 10% du chiffre d'affaires. Toutefois, l'analyse du taux d'engagement financier est délicate de par la variabilité du volume des chiffres d'affaires des entreprises, et des taux d'intérêt en vigueur.

## II.4 CONCLUSIONS

En conclusion, la pêche artisanale sur la zone-test de Lorient est un secteur assez fortement endetté, et dépendant financièrement. La nécessité d'investissements lourds lors de la création des entreprises de pêche artisanale, qui restent d'une taille relativement modeste en terme de chiffre d'affaires, contribue à l'explication de cette situation. De plus, l'incitation à l'investissement liée à l'encadrement financier de ce secteur (subventions en capital, financement avec des prêts à taux bonifié), ainsi que des caractéristiques spécifiques entraînent un comportement particulier des responsables de ces entreprises, notamment dans le mode de gestion de ces aides. Cette fragilité apparente du secteur en matière d'autonomie financière, de solvabilité ou de poids financier de l'endettement, résulte de l'analyse classique par les ratios. Cette étude seule ne peut donner une image exacte de la situation de la pêche artisanale sur la zone-test de Lorient, de par l'existence de facteurs régulateurs extra-financiers, au sein du secteur, qui modifient cette appréciation.

TABLEAU IS. DISTRIBUTION DES RATIOS D'AUTONOMIE FINANCIERE ET  
D'EXPLOITATION (Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
<u>RA1</u>				
RA1 ≤ 0	84,4	87,5	87,5	81,2
0 < RA1 ≤ 1	15,6	12,5	12,5	12,5
1 < RA1 ≤ 2	0	0	0	0
RA1 > 2	0	0	0	6,2
TOTAL	100	100	100	100
<u>RA2</u>				
RA2 < 0	80	90,3	93,3	92,8
0 < RA2 ≤ 1	16,7	6,5	6,7	7,2
1 < RA2 ≤ 2	0	0	0	0
RA2 > 2	3,3	3,2	0	0
TOTAL	100	100	100	100
<u>RA6</u>				
RA6 ≤ 0,6	71,9	78,1	71,9	50
0,6 < RA6 ≤ 0,7	28,1	21,9	28,1	50
RA6 > 0,7	0	0	0	0
TOTAL	100	100	100	100
<u>RA8</u>				
RA8 ≤ 0,03	62,5	68,8	87,5	78,2
0,03 < RA8 ≤ 0,1	34,4	28,1	12,5	18,7
RA8 > 0,1	3,1	3,1	0	3,1
TOTAL	100	100	100	100

### III L'ENDETTEMENT A COURT-TERME ET LE CREDIT INTERENTREPRISES EN PECHE ARTISANALE

Le crédit commercial interentreprises - encore appelé crédit client et crédit fournisseur - constitue l'une des principales sources de financement à court terme des entreprises industrielles, commerciales et de services. Le volume de ces crédits est en effet supérieur à celui des crédits à court terme que les entreprises reçoivent des établissements financiers.

Le crédit commercial interentreprises est donc une composante de l'endettement. Il est intéressant d'en apprécier l'ampleur :

- pour avoir une idée de son rôle comme moyen de financement en dehors des circuits financiers et bancaires,

- et pour saisir les ressources qu'il procure ou nécessite dans le cadre des entreprises.

L'approche des relations et des comportements des navires artisans vis à vis de leurs tiers, clients et fournisseurs, contribue à déterminer l'existence de spécificités dans ce secteur.

Ainsi le nombre de fournisseurs, le statut juridique, le nombre de clients, leur position en amont ou en aval des entreprises de pêche artisanale dans les différentes filières, contribuent à expliquer certaines pratiques commerciales et certains comportements.

#### III.1 LES RESULTATS DE L'ANALYSE DU CREDIT INTERENTREPRISES

##### III.1.1 La mesure du crédit commercial interentreprises

Le crédit client est mesuré de façon classique à partir des postes comptables suivants :

**Crédit client = clients + effets à recevoir + effets escomptés et non échus**

L'inexistence du poste " effets escomptés et non échus", dans les bilans des entreprises étudiées modifie l'expression. La formule retenue dans cette analyse pour le calcul du crédit client est donc :

**Crédit client = clients + effets à recevoir**

Par analogie, le crédit fournisseur s'exprime comme suit :

$$\text{Crédit fournisseur} = \text{fournisseurs} + \text{effets à payer}$$

Il est à noter qu'en pêche artisanale à Lorient, le poste effets à payer comprend quasi uniquement des dettes fiscales et sociales ( E.N.I.M., Caisse Nationale d'Allocations Familiales de la pêche maritime,... ).

La charge brute du crédit interentreprises est égale au solde de ces valeurs ainsi mesurées :

$$\text{Charge brute} = \text{crédit client} - \text{crédit fournisseur}$$

La charge nette, obtenue par la prise en compte des postes " avances versées aux fournisseurs " et " avances reçues des clients sur commandes en cours ", est égale à la charge brute dans le cas des entreprises de pêche artisanale de Lorient, de par l'absence de ces comptes d'avances. La notion retenue dans cette étude est la charge nette.

Afin d'effectuer des comparaisons interannuelles ou entre des secteurs différents, il est nécessaire de calculer les délais de paiement accordés aux clients en jours de chiffre d'affaires ( ou de ventes ), et les délais d'encaissement obtenus des fournisseurs en jours d'achats. Soient les deux expressions :

$$\text{Délai de paiement} = \frac{\text{crédit client} \times 360}{\text{chiffre d'affaires (TTC)}}$$

$$\text{Délai d'encaissement} = \frac{\text{crédit fournisseur} \times 360}{\text{total achats (TTC)}}$$

La charge nette peut s'exprimer également en délais de rotation de la même façon en jours de chiffre d'affaires :

$$\text{Délai de rotation} = \frac{\text{charge nette} \times 360}{\text{chiffre d'affaires (TTC)}}$$

Cependant, les délais mesurés ne sont pas des délais de paiement effectifs, même s'ils s'en approchent. En effet, pour les deux types de délais, clients et fournisseurs, les montants sont ceux du bilan à la clôture de l'exercice, ils ne reflètent pas parfaitement le niveau moyen au cours de l'exercice. Par conséquent, les analyses se fondent sur des comparaisons entre les délais et sur leur hiérarchie, plutôt que sur le niveau lui-même de ces délais.

L'ensemble de ces données relatives, soit à la vitesse de circulation des échanges monétaires, soit aux volumes des flux ont été calculés pour les quatre années de 1983 à 1986, sur un échantillon commun aux quatre années de 32 entreprises.

L'analyse des échantillons totaux annuels est présentée en annexe V.

### III.1.2 L'évolution globale du crédit interentreprises de 1983 à 1986 à Lorient

La première partie est consacrée à l'étude des principales grandeurs du crédit commercial interentreprises : masses, durées de rotation, part dans les emplois et les ressources, pour la période 1983 à 1986, sur l'échantillon G.P.A.L. des 32 entreprises suivies.

Les résultats globaux des principaux volumes et des valeurs moyennes du crédit commercial interentreprises sont présentés dans les tableaux 19, 20 et 21.

#### a) Les créances clients

Les créances clients sont évaluées pour la pêche artisanale à Lorient à 2.687.481 FF86 en 1983 et à 540.643 FF86 en 1986. Le montant important du crédit client de 1983 est dû à la présence de deux bateaux ayant des créances clients représentant 80% du montant total. Contrairement aux autres secteurs de l'économie, les créances clients diminuent d'environ 15% par an, de 1984 à 1986. ( en francs constants 1986 ).

Deux ratios indicateurs de l'importance des créances clients sont présentés dans le tableau 22.

**TABLEAU 22. POIDS DES CREANCES CLIENTS**  
(Échantillon commun GPAL)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
Clients/CA	0,037	0,016	0,012	0,008
Clients/actif	0,068	0,031	0,021	0,040

Remarque : clients = clients + effets à recevoir

Le rapport créances clients/CA diminue rapidement. La baisse est d'environ 30% par an de 1984 à 1986, par l'effet combiné de la croissance du chiffre d'affaires et surtout de la diminution du montant des créances clients en volume.



TABLEAU 19. CREDIT INTERENTREPRISES EN VOLUME (FF courants)  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
CREDIT CLIENT	2340796	715710	646822	540683
CREDIT FOURNIS.	5207584	5028850	4575598	4389137
CHARGE BRUTE	-2866788	-4313140	-3928776	-3848454
CHARGE NETTE	-2866788	-4313140	-3928776	-3848454
CA (TTC)	50608507	58105804	66861494	64728852
ACHATS (TTC)	21838533	27219662	29446290	26219203
VALEUR AJOUTEE	28775774	30007210	37434574	38509049

TABLEAU 20. CREDIT INTERENTREPRISES EN VOLUME (FF constants<sup>86</sup>)  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
CREDIT CLIENT	2687481	761394	653356	540683
CREDIT FOURNIS.	5978856	5349840	4621816	4389137
CHARGE BRUTE	-3291375	-4588447	-3968461	-3848454
CHARGE NETTE	-3291375	-4588447	-3968461	-3848454
CA (TTC)	58103912	61814685	67536863	64728852
ACHATS (TTC)	25072943	28957087	29743727	26219203
VALEUR AJOUTEE	33037628	31922564	37812701	38509049

TABLEAU 21. VALEURS MOYENNES DU CREDIT INTERENTREPRISES ET  
DELAI DE ROTATION MOYENS.  
(Echantillon commun GPAL).

ANNEES	1983	1984	1985	1986
(FF courants.)				
CREDIT CLIENT	73150 (228768)	22366 (43386)	20213 (67040)	16896 (39003)
CREDIT FOURNIS.	162737 (210558)	157152 (73286)	142987 (65328)	137161 (82862)
CHARGE NETTE	-89587 (203187)	-122774 (71379)	-122774 (71379)	-120264 (94027)
(FF constants 86)				
CREDIT CLIENT	83984	23794	20417	16896
CREDIT FOURNIS.	186839	167182	144432	137161
CHARGE NETTE	-102855	-143389	-124014	-120264
ROTATION CLIENT *	13,15 (37,15)	5,74 (11,83)	5,27 (18,68)	2,83 (5,26)
ROTATION FOURN.**	84,53 (93,09)	74,07 (42,01)	62,38 (36,33)	67,47 (42,61)
ROTATION C.N.*	-24,91 (46,42)	-28,1 (19,2)	-22,27 (13,56)	-24,13 (18,77)

Rotation C.N. = rotation de la charge nette.

Les valeurs entre parenthèses correspondent aux écart-types.

\*\* (en jours d'achats)

\* (en jours de CA)

Les créances clients représentent un poids très faible dans l'actif, de 6,8% en 1983 à 4,0% en 1986. Les différentes variations de ce ratio sont difficiles à expliquer sur si peu d'années, et de plus très dépendantes des mécanismes utilisés dans l'amortissement des immobilisations.

Par ailleurs, pour l'ensemble de l'industrie française (hors agriculture et secteurs financiers), DIETSCH (étude INSEE, 1986), donne un ratio moyen des créances clients par rapport au chiffre d'affaires de 17,3% en 1983 (et de 13,5% pour le secteur agro-alimentaire). Le rapport moyen des créances clients à l'actif observé dans cette étude est d'environ 23,5% pour la même année, et de 29,0% pour le secteur des industries agro-alimentaires.

#### b) Les dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ont suivi un déclin de 5.978.856 FF86 en 1983 à 4.389.137 FF86 en 1986, avec en moyenne une baisse de 10% par an. La chute du prix du gas-oil explique en grande partie cette diminution en valeur des dettes externes envers les fournisseurs.

Deux ratios sont intéressants à calculer et sont présentés dans le tableau 23.

**TABLEAU 23. POIDS DES DETTES FOURNISSEURS**  
(Échantillon commun GPAL)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
Fournis./achats	0,237	0,206	0,198	0,188
Fournis./passif	1,169	0,345	0,364	0,421

Remarque : fournisseurs = fournisseurs et effets à payer.

Le rapport des dettes fournisseurs au montant des achats diminue d'environ 5 à 10% par an, en passant de 23,7% en 1983 à 18,8% en 1986.

La part des dettes fournisseurs dans l'ensemble des ressources de l'entreprise (total du passif) augmente de 1984 à 1986, de 5 à 15% par an, par une progression de 34,5% en 1983 à 42,1 en 1986.

Le rapport dettes fournisseurs/dettes à court terme n'a pas été calculé car il est très proche de 1 (100%). En effet, un très faible recours à des concours de trésorerie, ou à d'autres emprunts à court terme, a été constaté pour la flottille de pêche artisanale étudiée.

Pour d'autres secteurs, DIETSCH (étude INSEE, 1986), donne pour l'ensemble de l'industrie un ratio moyen dettes fournisseurs sur achats de 28,5% en 1983 et de 26,2% en 1984, respectivement 18,% et 15,6% pour le secteur des

industries agro-alimentaires. De même, il indique un rapport moyen des dettes fournisseurs au passif de 22,4% en 1983 et de 20,0% en 1986, respectivement 27,6% et 22,5% pour le secteur des industries agro-alimentaires.

Les résultats obtenus pour la pêche artisanale à Lorient sont supérieurs à la moyenne nationale dans ce secteur, et à fortiori aux chiffres observés dans les industries agro-alimentaires, en ce qui concerne le rapport des dettes fournisseurs à l'ensemble du passif.

Par contre l'évolution du rapport des dettes fournisseurs au montant des achats pour les navires lorientais, est similaire à celle de la pêche artisanale au niveau national (échantillon C.G.P.A., étude IFREMER, 1988 ).

c) La charge du crédit commercial interentreprises.

La charge du crédit commercial interentreprises analysée dans cette étude est la charge nette, ( ou brute puisque en pêche artisanale à Lorient, les divers acteurs ne pratiquent pas les avances aux fournisseurs )

Les résultats sont présentés dans le tableau 24.

**TABLEAU 24. CHARGE NETTE DU CREDIT COMMERCIAL A LORIENT**  
(Echantillon commun GPAL)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
Charge nette	-2866788	-4313140	-3928776	-3848454
Charge nette ( FF86 )	-3291375	-4588447	-3968461	-3848454
Charg.net./CA	-0,069	-0,07	0,061	-0,067

Le secteur de la pêche artisanale à Lorient est en situation de débiteur du crédit commercial interentreprises (signe négatif du montant de la charge nette ), comme d'ailleurs la pêche artisanale au niveau national. Le secteur de la pêche artisanale se comporte du point de vue du crédit commercial interentreprises comme les industries de l'automobile et autres matériels de transports, ou comme le commerce, dont plus particulièrement le commerce de détail (DIETSCH, étude INSEE, 1986 ).

De plus, le calcul du ratio des dettes fournisseurs sur les créances clients donne un rapport de 5 à 7, ce qui explique l'importance de la charge nette comme ressource dans le financement du fonctionnement des entreprises de pêche artisanale à Lorient. En effet, cette ressource nette du crédit commercial interentreprises représente environ 7% du chiffre d'affaires en moyenne. Cette proportion reste relativement constante sur les quatre années.

### III.1.3 Les durées de rotation du crédit interentreprises

Cette analyse va s'appuyer davantage sur l'analyse de la distribution des ratios individuels ( moyenne, médiane, dispersion de ces ratios ), et non comme précédemment sur l'étude seule des ratios moyens.

Les résultats obtenus, pour l'échantillon commun G.P.A.L. des 32 entreprises suivies, seront comparés à ceux de la pêche artisanale au niveau national ( échantillon C.G.P.A. 1983-1986, étude IFREMER, 1988 ), ainsi qu'à ceux obtenus dans d'autres secteurs de l'industrie française ( DIETSCH, étude INSEE, 1986 ).

#### a) Les délais accordés aux clients

Les résultats sont récapitulés dans le tableau 25.

**TABLEAU 25. DELAIS ACCORDES AUX CLIENTS.**  
(Echantillon commun GPAL). (en jours de CA)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE FIRMES	32	32	32	32
MOYENNE	13,15	5,74	5,27	2,83
ECART-TYPE	37,75	11,83	18,68	5,26
QUARTILE INF.	0	0	0	0
MEDIANE	0	1,35	0	0
QUARTILE SUP.	9,48	5,87	1,36	4,34
INTER QUARTILES	9,48	5,87	1,36	4,34

Remarque : la valeur plus forte de 1983 est due à l'existence de deux bateaux qui représentent 80% du montant total du crédit client pour cette année.

Les délais d'encaissement varient très peu, essentiellement en raison de l'existence des criées. L'ensemble des navires de l'échantillon de la pêche artisanale lorientaise étudiée, commercialise leur production par l'intermédiaire des criées. Le délai de paiement des entreprises de pêche artisanale après la facturation auprès des entreprises de mareyage, est en général d'une semaine, d'où ce délai moyen d'environ 5 jours. En effet, on estime à 90% au moins, la part des apports en valeur vendus en criée aux enchères montantes à Lorient. La vente à

l'amiable, au " pan coupé ", représente environ 5 à 10% des apports en valeur sur le port de Lorient. Il faut noter également les ventes directes au profit de l'industrie des sous-produits et des conserveurs. ( source C.C.I.M., 1986 ).

De plus, l'informatisation des criées a contribué à abaisser légèrement ce délai, 3 jours en 1986, tout en considérant également la présence dans notre échantillon d'un certain nombre de petits navires côtiers effectuant parfois plusieurs ventes en criée par semaine. Il est également nécessaire de se reporter aux limites du calcul de ce délai, qui n'est pas effectif ( d'où l'existence de bateaux à délais d'encaissement nuls ), énoncées en III.1.1. Enfin, il faut noter la grande dispersion des délais pour cet échantillon, chaque année, d'où des écarts-types importants.

Ces résultats sont semblables à ceux obtenus sur l'échantillon CGPA par l'étude IFREMER en 1988, qui indique également un délai client moyen de 5 jours. Par contre, au niveau de l'ensemble de l'industrie les délais d'encaissement en pêche artisanale apparaissent très inférieurs à ceux des autres secteurs, qui sont de 40 à 90 jours en moyenne (DIETSCH, étude INSEE, 1986 ). Les conclusions de l'étude réalisée par COHEN et EWENCZYK en 1979, sur un échantillon DAFSA de 295 entreprises, en matière de crédit commercial interentreprises sont semblables à celles de DIETSCH.

La répartition des délais d'encaissement par rapport à la norme généralement admise de paiement en fin de semaine en pêche artisanale, est présentée pour la flottille lorientaise dans le tableau 26.

**TABLEAU 26. REPARTITION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT (en %).**  
(Échantillon commun GPAL)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
Délai < 1semaine	68,75	84,38	87,50	84,38
Délai > 1semaine	31,25	15,62	12,50	15,62

Cette décomposition des ratios de rotation fait apparaître une relative stabilité des délais de paiement depuis 1984, puisque 85% en moyenne des entreprises de pêche artisanale à Lorient sont payées en fin de semaine. La situation est un peu différente semble-t-il au niveau national, puisque 63% des navires sont payés en fin de semaine, pour l'année 1986. Cependant, il faut relativiser ces chiffres en considérant la taille plus grande des entreprises dans l'échantillon CGPA 1986, et les différences de structure de ces deux échantillons au niveau des métiers pratiqués. De plus, certains navires artisans plus grands, présents notamment dans l'échantillon CGPA effectuent des marées plus longues, de par le métier pratiqué. En effet, il faut noter qu'au niveau national un certain nombre de navires commercialise leur production hors criée ou directement avec des industries de transformations, ce qui modifie les délais de paiement.

L'étude des échantillons complets par année de la pêche artisanale lorientaise, indique des résultats analogues, avec 90% des entreprises payées à la fin de semaine. ( ANNEXE V ).

La faiblesse des délais de paiement constitue un premier caractère spécifique aux entreprises de pêche artisanale en matière de crédit commercial interentreprises, par rapport aux autres secteurs de l'industrie.

Le statut de biens périssables des produits de la pêche, vendus en frais, comme c'est le cas en pêche artisanale, a également son rôle dans la détermination des délais de paiement.

b) Les délais consentis par les fournisseurs

Les résultats sont récapitulés dans le tableau 27.

TABLEAU 27. DELAIS CONSENTIS PAR LES FOURNISSEURS.  
(Echantillon commun GPAL).

(en jours d'achats)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE FIRMES	32	32	32	32
MOYENNE	84,53	74,07	62,38	67,47
ECART-TYPE	93,09	42,01	36,33	42,61
QUARTILE INF.	46,35	52,54	43,25	37,11
MEDIANE	61,68	66,61	52,69	55,93
QUARTILE SUP.	88,86	83,02	73,66	86,08
INTER QUARTILES	42,51	30,48	30,41	48,97

Le délai de paiement moyen des fournisseurs est relativement constant sur la période d'étude pour la pêche artisanale lorientaise, aux environs de 70 jours, avec toutefois une diminution après 1985. Les délais constatés à Lorient sont plus importants que dans le cadre de la pêche artisanale au niveau national, où les durées de crédit fournisseur oscillent autour de 40 à 50 jours. Les délais constatés à Lorient sont assez proches de ceux constatés dans les industries agro-alimentaires ( environ 85 jours de moyenne), mais très inférieurs aux autres secteurs de l'industrie ( de 100 pour le commerce à 325 jours pour les transports et télécommunications ). Pour les délais de paiement des fournisseurs exclusivement (

hors effets à payer ), BLOGOWSKI ( BLOKOWSKI, 1987 ) indique en agriculture des délais de paiement de 72 jours en 1983 et 69 jours en 1984.

Il faut cependant relativiser ces données en considérant le caractère artisanal des entreprises de pêche étudiées sur Lorient. Il en découle un pouvoir de négociation plus limité des responsables d'entreprises, vis à vis des fournisseurs, et des montants d'achats ne nécessitant pas toujours la recherche systématique de cette forme de crédit.

La répartition des délais de paiement est présentée dans le tableau 28.

**TABLEAU 28. REPARTITION DES DELAIS FOURNISSEURS (en%)**  
(Echantillon commun GPAL)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
Délai < 1 mois	15,62	0,00	3,12	15,62
Délai > 1 mois	31,25	43,75	59,38	37,50
Délai > 2 mois	53,13	56,25	37,50	46,88

La distribution des ratios de délais de paiement des fournisseurs fait apparaître qu'une entreprise de pêche sur deux règle ses achats au delà de 60 jours sur le port de Lorient. De plus, 40 à 45% des navires artisans en moyenne paient leurs fournisseurs au delà d'un mois. Cette répartition traduit une situation différente de celle de l'échantillon CGPA ( étude IFREMER, échantillon CGPA 1986, 1988 ), où 63% des entreprises ont des délais supérieurs à un mois et 28% règlent leurs achats à plus de deux mois. La proportion d'entreprises de pêche réglant ses fournitures à une échéance de moins d'un mois est faible, entre 0 et 15%, pour l'échantillon commun de la pêche artisanale lorientaise. L'étude de l'échantillon global de la pêche artisanale lorientaise, en matière de délais de paiement des fournisseurs uniquement, indique une distribution différente. Les résultats sont présentés en annexe V. Elle traduit l'hétérogénéité des comportements des navires en matière de règlement des fournisseurs. En effet, dans ce cas le règlement s'effectue pour 65% des navires à moins d'un mois, 25% à plus d'un mois et 10% en moyenne à plus de deux mois. De plus, ces résultats sont constants sur les quatre années, avec une légère progression des règlements des fournisseurs à plus de deux mois. Cette situation est plus proche de celle de la pêche artisanale au niveau national. Par contre, dans le cas du crédit fournisseur ( dettes fournisseurs + effets à payer ), la situation de l'échantillon global de la pêche artisanale lorientaise est identique à celle de l'échantillon commun.

Cet allongement des délais de règlement est dû dans ce dernier cas à l'incorporation des dettes fiscales et sociales dans le crédit fournisseur, comme par exemple les charges de l'E.N.I.M. qui sont réglées tous les trimestres.



c) Les délais de rotation de la charge nette du crédit

Les résultats sont présentés dans le tableau 29.

**TABLEAU 29. DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE.**

(Echantillon commun GPAL).

(en jours de CA)

ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE FIRMES	32	32	32	32
MOYENNE	-24,92	-28,1	-22,27	-24,13
ECART-TYPE	46,42	19,2	13,56	18,77
QUARTILE INF.	-13,41	-19,53	-14,65	-11,74
MEDIANE	-23,08	-26,7	-21,58	-18,02
QUARTILE SUP.	-35,77	-34,03	-29,17	-33,44
INTER QUARTILES	22,36	14,5	14,52	21,7

→ ((( La charge nette du crédit interentreprises est affectée en pêche artisanale d'un signe négatif, il s'agit donc d'une ressource nette. Cette ressource nette représente environ 25 jours de chiffre d'affaires en moyenne. Un navire artisan dispose donc ainsi d'une ressource issue des délais de paiement accordés par ses fournisseurs, alors qu'il est payé rapidement par ses clients.

Aucun secteur de l'ensemble de l'industrie ne possède de tels délais (DIETSCH, étude INSEE, 1986). Le seul secteur ayant une ressource et non une charge nette de crédit commercial interentreprises est celui du commerce. Au sein du commerce, c'est le sous-secteur de l'alimentation générale (commerce de détail) qui se rapproche le plus de la situation de la pêche artisanale. Il faut cependant insister sur le fait que le comportement n'est pas le même. En effet, la politique délibérée de ces sociétés commerciales dans la recherche des plus grands délais fournisseurs possibles sans quasiment aucun délais clients (règlement au comptant de la clientèle dans le sous-secteur de l'alimentation générale), ne correspond pas à la logique des pêcheurs artisans, tout en donnant des résultats analogues.

### III.2 RECHERCHE DE FACTEURS DETERMINANTS DU CREDIT INTERENTREPRISES.

Les critiques du crédit commercial interentreprises portent en général sur la nécessité de "neutralité" de ce crédit, c'est à dire qu'il doit être sans effet sur le comportement des vendeurs ou des acheteurs. Cette conception traditionnelle

suppose un certaine passivité des entreprises dans leurs décisions en matière de crédit client et de crédit fournisseur.

Différentes études de l'évolution des grandeurs du crédit interentreprises avec la taille des entreprises ( DIETSCH, étude INSEE, 1986 ) ont montré que les conditions de neutralité ne peuvent être satisfaites strictement, et que dans la pratique le crédit commercial interentreprises est amené à jouer un rôle actif. Il apparaît à l'intérieur d'un secteur d'activité, des différences de durées du crédit client et du crédit fournisseur, ce qui est en contradiction avec la règle d'automaticité du crédit.

Il est donc intéressant d'étudier la distribution du crédit interentreprises, en pêche artisanale sur la zone-test à Lorient, en fonction de critères d'analyse qui tentent de traduire les différences des conditions d'exploitation et des conditions de financement dans lesquelles se trouvent les navires artisans.

Les critères retenus sont les suivants :

- le taux de valeur ajoutée,
- le chiffre d'affaires,
- le degré de risque financier des entreprises ( risque d'insolvabilité et risque d'illiquidité ).

Cette analyse a été effectuée sur l'échantillon GPAL global de l'année 1986, sur 59 navires artisans.

### III.2.1 L'évolution du crédit interentreprises en fonction du taux de valeur ajoutée

On rapelle que le taux de valeur ajoutée est défini comme le rapport entre la valeur ajoutée brute ( hors taxes ) et la production ( le chiffre d'affaires net dans notre étude ).

Les entreprises de la base de données ont été réparties en 4 classes de taux de valeur ajoutée. Cette classification des taux de valeur ajoutée a permis la construction de 4 sous-échantillons, présentés dans le tableau 30.

TABLEAU 30. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS EN FONCTION DU TAUX DE VALEUR AJOUTEE.

CLASSES TAUX DE VA	EFFECTIFS NOMBRE FIRMES	POIDS DE L'ECHANT. TOTAL (%)
<0,55	16	27,1
0,55<<0,6	13	22
0,6<<0,65	19	32,2
>0,65	11	18,7
TOTAL	59	100

Les résultats en matière de délais de rotation des différents éléments du crédit commercial interentreprises sont récapitulés dans les tableaux 31, 32 et 33, et représentés graphiquement sur la figure 6.

a) L'évolution des délais fournisseurs et des délais clients en fonction du taux de valeur ajoutée

Une condition de neutralité du crédit interentreprises est que le rapport des délais fournisseurs aux délais clients suive la même évolution que le rapport des ventes aux achats, donc évolue de la même manière que le taux de valeur ajoutée. (voir encadré 3 )

TABLEAU 31. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU TAUX DE VALEUR AJOUTEE.

(en jours de CA)

VA/CA	<0,55	0,55<<0,6	0,6<<0,65	>0,65
NOMBRE FIRMES	16	13	19	11
MOYENNE	4,05	4,67	1,23	4,14
ECART-TYPE	1,26	6,32	6,56	2,54
QUARTILE INF.	0	0	0	0
MEDIANE	0	0	0,61	0
QUARTILE SUP.	0,9	5,34	6,06	1,05
INTER QUARTILES	0,9	5,34	6,06	1,05

TABLEAU 32. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU TAUX DE VALEUR AJOUTEE.

(en jours d'achats)

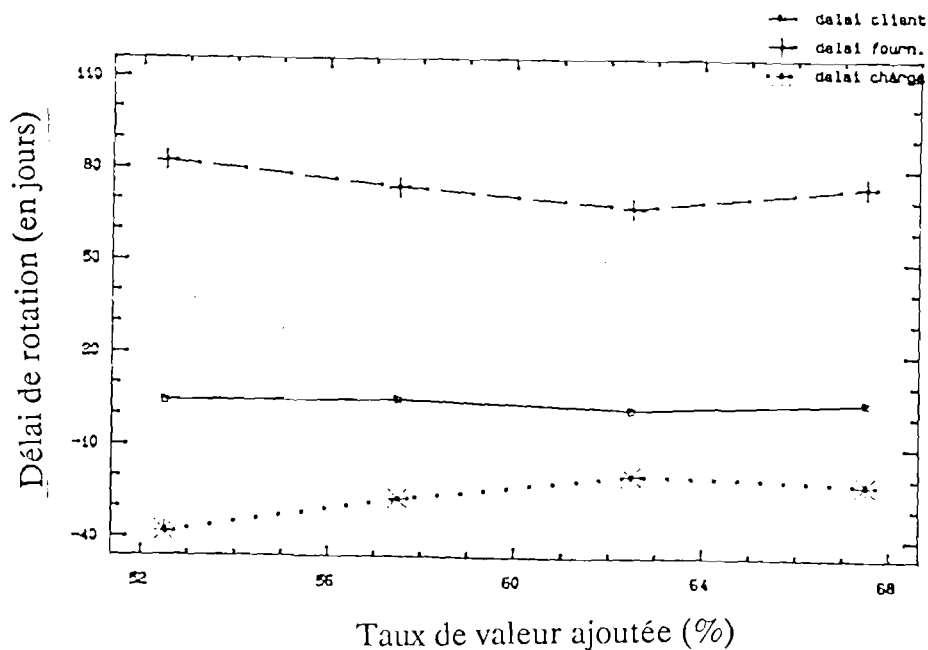
VA/CA	<0,55	0,55<<0,6	0,6<<0,65	>0,65
NOMBRE FIRMES	16	13	19	11
MOYENNE	82,3	73,78	67	74,14
ECART-TYPE	38,33	43,17	48,55	26,61
QUARTILE INF.	61,88	35,62	37,11	51,52
MEDIANE	75,76	51	53,59	72,02
QUARTILE SUP.	92,29	75,5	102,66	94,69
INTER QUARTILES	30,41	39,88	65,55	43,17

TABLEAU 33. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE EN FONCTION DU TAUX DE VALEUR AJOUTÉE.

(en jours de CA)

VA/CA	<0,55	0,55<<0,6	0,6<<0,65	>0,65
NOMBRE FIRMES	16	13	19	11
MOYENNE	-38,01	-27,19	-19,74	-21,98
ECART-TYPE	17,38	19,18	19,25	9,08
QUARTILE INF.	-26,16	-15,67	-13,73	-11,49
MEDIANE	-36,81	-20,16	-18,92	-20,92
QUARTILE SUP.	-41,76	-39,21	-39,43	-27,84
INTER QUARTILES	15,6	23,54	25,7	16,35

FIGURE 6. EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES AVEC LE TAUX DE VALEUR AJOUTÉE.



**ENCADRE 3.****RELATION EVOLUTION DELAIS-EVOLUTION TAUX DE VA.**

L'encours client est exprimé par :

$$CC = dc \times V \quad ( CC : \text{encours clients} )$$

( dc : délai client en jours )  
( V : montant ventes quotidiennes )

L'encours fournisseur est exprimé par :

$$CF = df \times A \quad ( CF : \text{encours fournisseur} )$$

( df : délai fournisseurs en jours )  
( A : montant achats quotidiens )

$$\text{d'où } df/dc = (CC/A)/(CF/V), \text{ or taux de VA :}$$

$$TVA = (V-A)/V, \text{ avec } 0 < TVA < 1$$

$$\text{d'où } df/dc = (CF/CC) \times (1/1-TVA)$$

Donc, toutes choses égales par ailleurs, lorsque le taux de valeur ajoutée augmente, la durée des crédits fournisseurs doit croître par rapport à celle du crédit client.

( in DIETSCH, étude INSEE, 1986 ).

Or, en pêche artisanale, les délais fournisseurs diminuent pour un taux de valeur ajoutée de 55% à 65% et augmentent ensuite. De plus, le crédit client augmente avec le taux de valeur ajoutée, et diminue au delà d'un taux de 65%. Il faut cependant noter la faiblesse du crédit client, ainsi que l'importance de la dispersion des délais d'encaissement, qui rendent difficiles l'interprétation de ces variations.

b) L'évolution de la charge nette du crédit interentreprises en fonction du taux de valeur ajoutée

La ressource nette du crédit commercial interentreprises (signe négatif de la charge nette), exprimée en jours de chiffre d'affaires, tend à diminuer à mesure que le taux de valeur ajoutée augmente. C'est analogue à la situation des autres secteurs de l'industrie, où dans ce cas c'est la charge nette qui croît. Cependant, dans les secteurs industriels ce sont essentiellement des entreprises à faible taux de valeur ajoutée qui se trouvent en situation de bénéficiaire du crédit commercial interentreprises.

Toutefois, en pêche artisanale à Lorient l'ensemble des entreprises, indépendamment de leur taux de valeur ajoutée, sont en position de bénéficiaires de crédit commercial interentreprises, puisqu'elles disposent d'une ressource nette

d'au moins 20 jours de chiffre d'affaires. La diminution de cette ressource, associée à une diminution des délais de paiement des fournisseurs, conduit les entreprises à consacrer une fraction croissante des ressources créées dans l'entreprise au financement des investissements.

### III.2.2 L'évolution du crédit commercial interentreprises en fonction du chiffre d'affaires

L'utilisation du taux de valeur ajoutée comme indicateur de résultat possède une limite importante. En effet, pour que ce rapport soit un bon indicateur d'un comportement, il est nécessaire que les responsables des entreprises de pêche artisanale en aient une bonne perception. Ce n'est en général pas le cas, car la comptabilité étant réalisée par un groupement de gestion, elle n'est pas forcément maîtrisée par le patron pêcheur.

En conséquence, il est apparu intéressant de substituer à cet indicateur de la richesse créée dans l'activité, un indicateur de résultat brut, le chiffre d'affaires annuel. Les entreprises de la base de données ont été réparties en 6 classes de chiffre d'affaires d'ordre croissant. La construction des sous-échantillons ainsi composés est présentée dans le tableau 34.

**TABLEAU 34. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS EN FONCTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

CLASSES CA (millions F)	EFFECTIFS NOMBRE FIRMES	POIDS DE L'ECHANT. TOTAL (%)
0,5-1	5	8,5
1-1,5	15	25,4
1,5-2	14	23,7
2-2,5	11	18,6
2,5-3	8	13,6
3-4	6	10,2
TOTAL	59	100

Les résultats concernant les délais de paiement, d'encaissement et de rotation de la charge nette sont récapitulés dans les tableaux 35, 36 et 37; et présentés graphiquement sur la figure 7.

TABLEAU 35. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en jours de CA)

CA	0,5-1	1-1,5	1,5-2	2-2,5	2,5-3	3-4
NOMBRE FIRMES	5	15	14	11	8	6
MOYENNE	0,67	2,35	2,15	4,51	3,43	3,58
ECART-TYPE	0,92	4,89	3,17	6,82	5,57	7,74
QUARTILE INF.	0	0	0	0	0	0
MEDIANE	0,28	0,08	0	0,45	0	0
QUARTILE SUP.	0,9	2,21	5,34	6,06	5,34	0,22
INTER QUARTILES	0,9	2,21	5,34	6,06	5,34	0,22

TABLEAU 36. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en jours d'achats)

CA	0,5-1	1-1,5	1,5-2	2-2,5	2,5-3	3-4
NOMBRE FIRMES	5	15	14	11	8	6
MOYENNE	118,63	88,29	70,4	57,8	66,51	56,91
ECART-TYPE	45,06	52,56	30,13	26,09	34,94	23,26
QUARTILE INF.	92,29	46,83	51,52	44,39	35,31	37,49
MEDIANE	115,17	79,66	70,76	53,39	37,11	47,98
QUARTILE SUP.	123,95	107,17	107,81	74,38	65,63	61,88
INTER QUARTILES	31,66	60,34	55,79	29,99	30,32	24,39

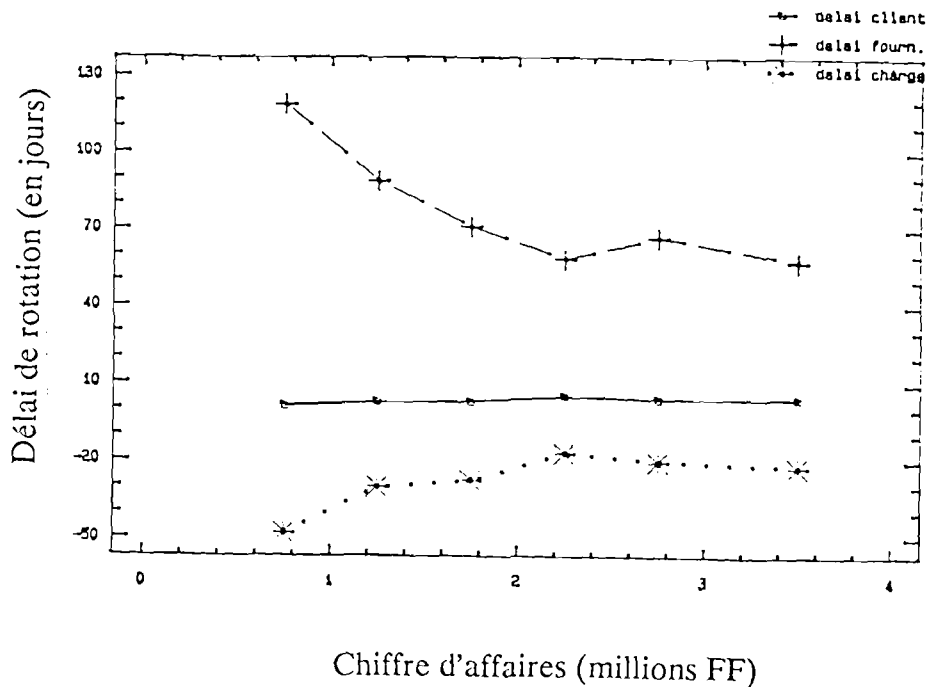


TABLEAU 37. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en jours de CA)

CA	0,5-1	1-1,5	1,5-2	2-2,5	2,5-3	3-4
NOMBRE FIRMES	5	15	14	11	8	6
MOYENNE	-48,07	-30,5	-27,87	-17,44	-20,52	-22,46
ECART-TYPE	20,4	22,64	17,03	5,82	13,04	18,15
QUARTILE INF.	-35,39	-19,39	-19,34	-14,41	-14,09	-18,92
MEDIANE	-41,76	-28,98	-35,34	-18,31	-15,66	-26,16
QUARTILE SUP.	-46,75	-55,01	-50,92	-20,91	-20,16	-40,7
INTER QUARTILES	11,36	35,62	31,58	6,5	6,07	21,78

FIGURE 7. EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES  
AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES.



a) L'évolution des délais fournisseurs et des délais clients en fonction du chiffre d'affaires

Les délais fournisseurs diminuent nettement en fonction du chiffre d'affaires, d'environ plus de plus de 100 jours d'achats pour des entreprises de chiffre d'affaires faible (entre 500.000 F et 1.000.000 F par an), pour atteindre 55 à 65 jours d'achats pour des chiffres d'affaires supérieurs à 2.000.000 F.

Les résultats obtenus confortent l'analyse de la relation du crédit client avec le taux de valeur ajoutée. En effet, les entreprises de pêche artisanale ayant un faible chiffre d'affaires en volume ont en général très peu de liquidités après avoir rémunéré les partenaires tiers inclus dans la valeur ajoutée : Etat, salariés et assurances, ou l'ammortissement. Ce manque de liquidités fait alors défaut pour régler tous les fournisseurs en matière d'investissements, notamment dans le cas de renouvellement de gros matériel nécessaires : remotorisation, changement d'engins de pêche ou de matériel électronique, grosses réparations mécaniques.

Les délais clients augmentent avec le chiffre d'affaires. Cependant la faiblesse des niveaux des délais clients, de 0,67 jours de chiffre d'affaires à 3,58 jours, et de leur croissance pour la période étudiée rendent difficile l'interprétation. Les différences observées semblent plutôt dues à des fluctuations d'échantillonnage. De plus, tous les navires artisans étudiés commercialisent leur production par l'intermédiaire de la criée, et sont ainsi tous réglés de façon identique.

b) L'évolution de la charge nette du crédit interentreprises en fonction du chiffre d'affaires

Le délai de rotation de la charge nette du crédit interentreprises suit une évolution comparable à celle du crédit fournisseurs. En effet, la ressource nette représente de 50 jours de chiffre d'affaires pour les plus faibles CA en volume, à 20-25 jours de chiffre d'affaires pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 2.000.000 F.

Même dans les classes de chiffres d'affaires supérieurs à 2.000.000 F, la ressource nette représente de 20 à 25 jours de CA. Ce phénomène s'explique par la persistance dans ces classes de chiffres d'affaires d'entreprises ayant des délais fournisseurs relativement importants, de 55 à 65 jours d'achats.

III.2.3 L'évolution du crédit commercial interentreprises en fonction du risque financier

L'hypothèse de neutralité du crédit interentreprises implique l'absence de motif financier dans la distribution et l'usage du crédit commercial. Au contraire, une approche financière du phénomène conclut à la prédominance de ce facteur explicatif dans l'évolution du crédit interentreprises. Il est donc intéressant d'étudier l'évolution des délais de paiement en fonction du risque financier des entreprises.

Deux indicateurs du risques ont été utilisés :

- le ratio autofinancement/dettes à long et moyen terme, traduisant le risque d'insolvabilité.

- le ratio frais financiers/excédent brut d'exploitation, traitant le risque d'illiquidité.

a) L'évolution du crédit commercial en fonction du risque d'insolvabilité.

Le respect de l'hypothèse de neutralité du crédit nécessite que sa distribution soit indépendante de la situation financière des entreprises.

En général, le fournisseur n'accorde pas des délais de paiement de façon aléatoire. Le crédit fournisseur est inséparable de la notion de solvabilité et de sécurité. Ainsi, le crédit fournisseur, comme le crédit bancaire, tient compte de cette notion de **risque**.

L'indicateur du risque d'insolvabilité retenu est le rapport de la capacité d'autofinancement ( CAF ) aux dettes à long et moyen terme ( emprunts hors concours de trésorerie ).

Les ratios calculés sur l'échantillon G.P.A.L. 1986, ont été rangés en 5 classes de risque d'ordre décroissant ( la croissance du ratio autofinancement / dettes à long et moyen terme signifie une décroissance du risque ). Cette manipulation a permis le classement des ratios en 5 sous-échantillons, présentés dans le tableau 38.

**TABLEAU 38. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS EN FONCTION DU RISQUE D'INSOLVABILITE.**

CLASSES DE RISQUE	EFFECTIFS NOMBRE FIRMES	POIDS DE L'ECHANT. TOTAL (%)
<0,25	24	45,3
0,25<<0,35	10	18,9
0,35<<0,50	6	11,3
0,50<<1	7	13,2
>1	6	11,3
TOTAL	53	100

Les résultats concernant les délais de paiement, d'encaissement et de rotation de la charge nette sont récapitulés dans les tableaux 39, 40 et 41. Ils sont présentés graphiquement sur la figure 8.

\* L'évolution des délais fournisseurs et des délais clients en fonction du risque d'insolvabilité :

Les délais fournisseurs ont tendance à augmenter avec la diminution du risque d'insolvabilité. Ces résultats sont conformes à ceux obtenus sur l'ensemble de l'industrie par DIETSCH ( DIETSCH, étude INSEE, 1986 ). Cependant la relation n'est pas très nette. De plus, la capacité d'autofinancement ne génère pas les mêmes ressources destinées à l'investissement suivant les mécanismes d'amortissement utilisés.

Les délais clients restent stables quelquesoit l'évolution du risque financier d'insolvabilité.

\* L'évolution des délais de rotation de la charge nette du crédit interentreprises en fonction du risque d'insolvabilité :

La ressource nette du crédit commercial interentreprises reste relativement constante en fonction du risque d'insolvabilité, de 25 à 35 jours de chiffre d'affaires. Cependant, dans les classes de risque faible, une augmentation de cette ressource est notable, liée à l'augmentation des délais de paiement des fournisseurs pour les mêmes risques d'insolvabilité. La diminution du risque d'insolvabilité semble permettre aux entreprises de pêche artisanales de disposer d'une plus grande ressource nette issue du crédit commercial interentreprises, et plus particulièrement des délais de paiement obtenus auprès des fournisseurs.

#### b) L'évolution du crédit commercial en fonction du risque d'illiquidité

L'indicateur du risque d'illiquidité retenu est le poids de la charge financière ( charge financières/excédent brut d'exploitation ). Ces ratios calculés sur l'échantillon GPAL 1986, ont été rangés en 9 classes de risques, d'ordre croissant. Cette manipulation a permis l'élaboration de 9 sous-échantillons. Cette analyse a pour but de tenter de faire ressortir les limites de l'endettement commercial.

TABLEAU 39. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'INSOLVABILITE.

(en jours de CA)

CAF/DLMT	<0,25	0,25<<0,35	0,35<<0,50	0,50<<1	>1
NOMBRE FIRMES	24	10	6	7	6
MOYENNE	3,54	1,94	3,54	1,66	3,37
ECART-TYPE	5,36	4,46	7,76	2,86	7,23
QUARTILE INF.	0	0	0	0,14	0
MEDIANE	0,08	0	0	0,61	0
QUARTILE SUP.	5,39	0,28	1,96	2,21	2,19
INTER QUARTILES	5,39	0,28	1,96	2,07	2,19

TABLEAU 40. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'INSOLVABILITE.

(en jours d'achats)

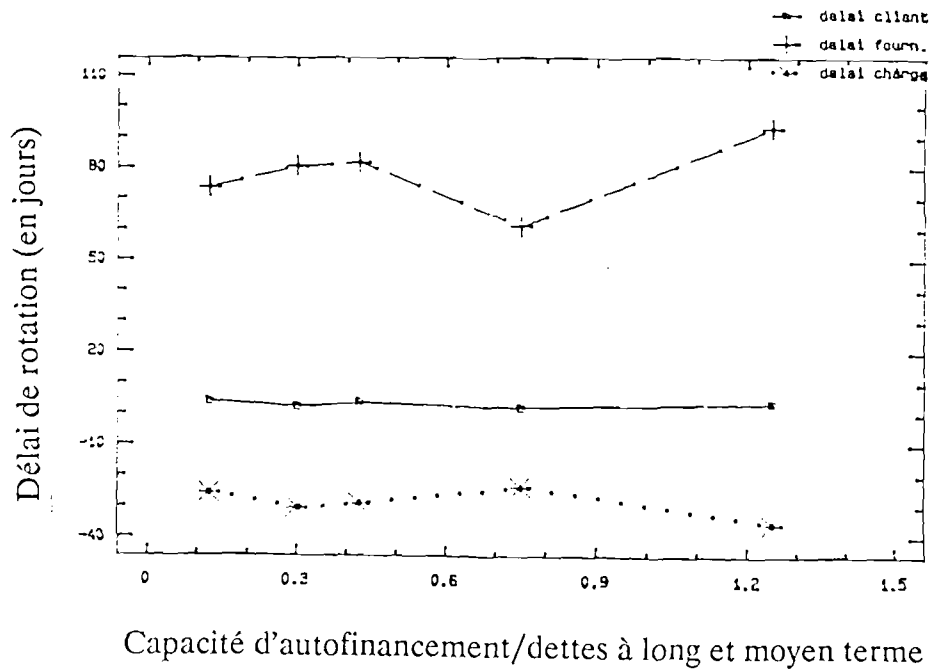
CAF/DLMT	<0,25	0,25<<0,35	0,35<<0,50	0,50<<1	>1
NOMBRE FIRMES	24	10	6	7	6
MOYENNE	73,5	80,39	81,41	60,44	93,01
ECART-TYPE	35,82	32,93	68,76	26,72	57,4
QUARTILE INF.	46,83	35,62	35,31	46,9	51
MEDIANE	64,75	74,38	61,88	66,15	75,5
QUARTILE SUP.	92,21	107,31	86,08	79,66	115,17
INTER QUARTILES	45,38	71,69	50,77	32,76	64,17

TABLEAU 41. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE  
DU RISQUE D'INSOLVABILITE.

(en jours de CA)

CAF/DLMT	<0,25	0,25<<0,35	0,35<<0,50	0,50<<1	>1
NOMBRE FIRMES	24	10	6	7	6
MOYENNE	-25,92	-30,65	-29,17	-23,75	-35,58
ECART-TYPE	16,33	14,77	29,11	14,58	30,28
QUARTILE INF.	-14,42	-15,48	-19,89	-20,91	-33,44
MEDIANE	-20	-20,92	-26,16	-26,98	-35,49
QUARTILE SUP.	-35,34	-44,03	-79,12	-41,76	-83,28
INTER QUARTILES	-20,92	28,55	59,23	20,85	49,84

FIGURE 8. EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES  
AVEC LE RISQUE D'INSOLVABILITE.



**TABLEAU 42. CONSTRUCTION DES SOUS-ECHANTILLONS  
EN FONCTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITE**

CLASSES DE RISQUES	EFFECTIFS NOMBRE FIRMES	POIDS DE L'ECHANT. TOTAL (%)
<10 %	16	28,1
10<<15 %	8	14
15<<20 %	8	14
20<<25 %	4	7
25<<30 %	4	7
30<<35 %	4	7
35<<40 %	4	7
>40 %	9	15,9
TOTAL	57	100

Les résultats concernant les délais de paiement, d'encaissement et de rotation de la charge nette, sont récapitulés dans les tableaux 43, 44 et 45 Ils sont présentés graphiquement sur la figure 9.

TABLEAU 43. EVOLUTION DES DELAIS D'ENCAISSEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'ILLIQUIDITE.

(en jours de CA)

CLASSES DE RISQUES	EFFECTIFS NOMBRE FIRMES	MOYENNE	ECART-TYPE
<10 %	16	3,68	5,28
10<<15 %	8	3,17	6,86
15<<20 %	8	1,52	2,97
20<<25 %	4	3,91	7,68
25<<30 %	4	1,82	3,26
30<<35 %	4	8,68	8,43
35<<40 %	4	0,03	0,06
>40 %	9	1,2	2,64

TABLEAU 44. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT EN FONCTION DU  
DU RISQUE D'ILLIQUIDITE.

(en jours d'achats)

CLASSES DE RISQUES	EFFECTIFS NOMBRE FIRMES	MOYENNE	ECART-TYPE
<10 %	16	66,63	31,32
10<<15 %	8	62,55	21,34
15<<20 %	8	62,67	32,4
20<<25 %	4	83,33	36,86
25<<30 %	4	69,29	20,46
30<<35 %	4	86,41	55,3
35<<40 %	4	80,75	13,06
>40 %	9	80,89	65,2

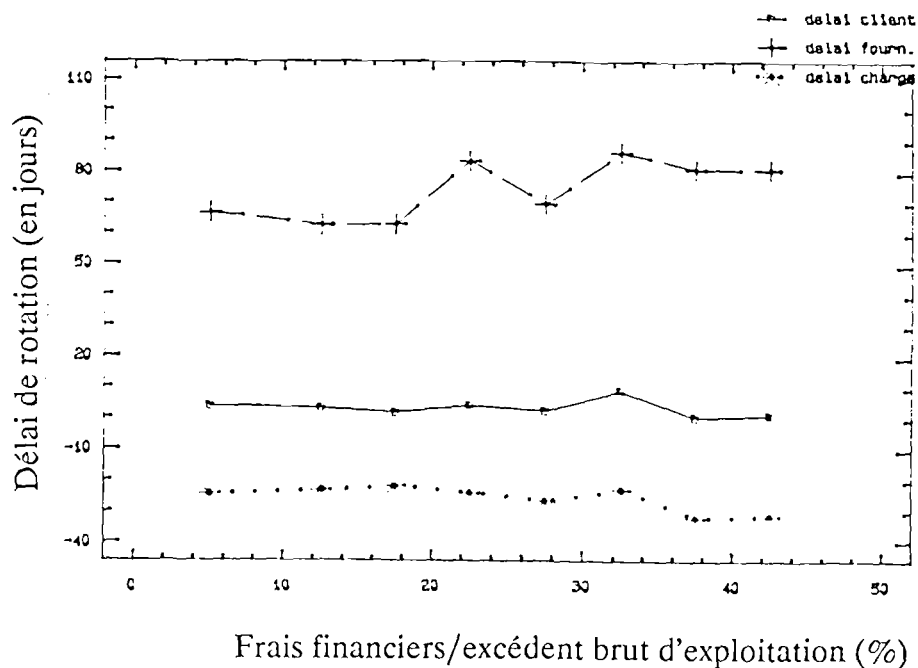


TABEAU 45. EVOLUTION DES DELAIS DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE  
DU RISQUE D'ILLIQUIDITE.

(en jours de CA)

CLASSES DE RISQUES	EFFECTIFS NOMBRE FIRMES	MOYENNE	ECART-TYPE
<10 %	16	-24,36	17,5
10<<15 %	8	-23,12	15,72
15<<20 %	8	-21,96	14,19
20<<25 %	4	-24,27	5,75
25<<30 %	4	-26,76	14,27
30<<35 %	4	-23,2	21,33
35<<40 %	4	-32,1	10,07
>40 %	9	-31,38	25,59

FIGURE 9. EVOLUTION DU CREDIT INTERENTREPRISES  
AVEC LE RISQUE D'ILLIQUIDITE.



\* L'évolution des délais fournisseurs et des délais clients en fonction du risque d'illiquidité:

Les délais fournisseurs augmentent avec le poids des charges financières. Cependant, un seuil apparaît pour une valeur du ratio de 0,2. En effet, en deçà et au delà de 20% des frais financiers par rapport à l'excédent brut d'exploitation, les délais fournisseurs sont stables. Ils représentent 60 à 65 jours d'achats en deçà de 20% de frais financiers par rapport à l'excédent brut, et 80 à 85 jours d'achats au delà de la valeur de 0,2 du ratio.

Les délais d'encaissement, délais clients, restent faibles, entre 0 et 5 jours de chiffre d'affaires. Ils ont tendance à devenir, nuls quand le ratio frais financiers sur excédent brut d'exploitation augmente. Cependant, ce fait peut s'expliquer par la faiblesse des sous-échantillons, et par le poids pris par certaines entreprises dans la base de données.

Cette situation est particulière. En effet, les entreprises ayant un poids important des charges financières semblent également bénéficier des délais de paiement de fournisseurs assez élevés. Il s'agit en fait de bateaux neufs ou d'occasion ( avec changement de propriétaire ), mis en exploitation peu de temps avant l'année étudiée. Les fournisseurs accordent en général à ces unités de pêche nouvelles des délais de paiement plus long, en cette phase de démarrage de l'activité. Les frais financiers importants sont liés au mode de financement externe utilisé lors de l'acquisition du navire artisan. Il faut également noter la présence de navires possédant une mauvaise situation financière, bien qu'étant assez récents, entraînant ainsi une insolvabilité qui exige des délais de paiement plus longs, pour la survie des entreprises.

\* L'évolution des délais de rotation de la charge nette du crédit interentreprises en fonction du risque d'illiquidité :

La charge nette reste relativement stable, entre 20 et 30 jours de chiffre d'affaires de ressource en moyenne pour les entreprises, quelle que soit le poids des charges financières de l'entreprise. Cependant, une légère augmentation au delà de 35% de charges financières par rapport à l'excédent brut d'exploitation de cette ressource nette, qui représente plus de 30 jours de chiffre d'affaires, semble s'expliquer par l'augmentation des délais fournisseurs. Le phénomène de seuil observé pour les délais fournisseurs n'apparaît pas nettement pour la ressource du crédit commercial en pêche artisanale à Lorient. Les entreprises les plus endettées bénéficient par leurs relations avec leurs fournisseurs, qui augmentent les délais de paiement, d'une plus grande marge de ressource, issue du crédit commercial interentreprises.

La situation est différente dans les autres secteurs de l'économie où le crédit commercial est une charge et possède de ce fait une limite maximale acceptable pour les entreprises en matière de solvabilité, ainsi que du point de vue de leurs fournisseurs.

### III.3 LES APPORTS COMPLEMENTAIRES DE L'ENQUETE AUPRES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS.

Les résultats obtenus lors de cette enquête auprès des principaux fournisseurs sont essentiellement d'ordre qualitatif, comme cela est énoncé en I.4. En effet, son objectif est de cerner à travers un questionnaire les rigidités observées, si elles existent, en matière de règlement des fournisseurs en pêche artisanale sur la zone-test de Lorient. Ce questionnaire proposé comporte trois parties principales.

Tout d'abord des questions d'ordre général sur l'entreprise : chiffre d'affaires, statut juridique, part du chiffre d'affaires réalisé avec la pêche artisanale, localisation du marché,...

La deuxième section de ce questionnaire porte sur les délais d'encaissement autorisés et observés pour les pêcheurs artisans clients, et les délais de paiement que ces sociétés d'approvisionnement ont obtenus de leurs propres fournisseurs.

Enfin, la troisième partie aborde l'appréciation du risque d'insolvabilité des clients artisans par les fournisseurs, en donnant un ensemble hiérarchisé des critères pris en compte par ces sociétés pour estimer ce risque.

#### III.3.1 Les données générales et le marché

Huit sociétés d'approvisionnement ont bien voulu répondre à ce questionnaire, dont au moins un fournisseur dans chaque grande catégorie de frais communs, hormis les assurances et les chantiers navals. Ainsi des sociétés d'avitaillement, de mécanique et de réparation navale, d'installation de matériel frigorifique, de matériel de pêche, d'électronique ou d'électricité marine, ainsi que le Crédit Mutuel Maritime ont été enquêtés.

Ces sociétés produisent un chiffre d'affaires global, estimé par rapport au nombre de clients artisans inscrits au G.P.A.L., d'environ 40 à 50 % du chiffre d'affaires total pour ces fournitures à Lorient. L'absence de données comptables sur cette filière ne permet pas de juger précisément la représentativité des entreprises échantillonnées.

En tout premier lieu, il apparaît que les sociétés d'approvisionnement, quelque soient les fournitures livrées, se situent en situation de concurrence à Lorient. Le poids de la concurrence par rapport aux résultats des entreprises dépend du statut, entreprise mère ou filiale ou agence (pouvant bénéficier dans ce cas des avantages d'une centrale d'achats quand elle existe), mais également de la part du chiffre d'affaires réalisée avec la pêche artisanale lorientaise par rapport au résultat total. En effet, la fidélisation de la clientèle à une marque, ou à un fournisseur est très difficile à maintenir. Cet état de fait s'explique par la recherche des fournisseurs les moins chers lors de la construction d'un navire neuf ou d'une remotorisation, dans le but de s'intégrer dans le plan de financement, notamment dans le cas d'un bénéficiaire d'une enveloppe comportant des prêts à taux bonifiés.

La localisation du marché s'étend au département élargi ( c'est à dire y compris certains ports de Loire-Atlantique et le port de Concarneau ), pour 62,5% des entreprises échantillonnées. Un quart des entreprises prospecte un marché régional, et une entreprise approvisionne un marché à l'échelle nationale. Une remarque est à faire pour la Coopérative Maritime de Lorient qui de par ses statuts est plus ou moins limitée commercialement au Quartier des Affaires Maritimes de Lorient, et aux navires débarquant au port de Lorient-Kéroman.

### III.3.2 Les délais de rotation du crédit interentreprises

Les délais d'encaissement consentis aux clients, les pêcheurs artisans, sont relativement peu variables suivant le type de matériel ou de fournitures livrées. Pour l'ensemble des entreprises enquêtées la fourchette moyenne de délais d'encaissement est de 60 à 80 jours.

En matière de distribution, les résultats obtenus indiquent que 70 à 80% des entreprises de pêche artisanale paient ce délai moyen, et 20% de navires qui le dépassent. De plus, il faut noter que ces derniers représentent les plus grosses créances.

Les entreprises d'approvisionnement paient leurs fournisseurs à 60 jours le 10, ou à 60 jours fin de mois. En général, ces délais de paiement accordés par leurs fournisseurs sont relativement peu modulables, si ce n'est pour de rares exceptions pour une grosse créance, liée à la construction d'un navire neuf par exemple.

Le crédit commercial interentreprises représente donc une charge pour les fournisseurs de la pêche artisanale, puisque les délais consentis aux clients sont supérieurs à ceux accordés par les fournisseurs. Une analyse plus précise de l'ensemble des entreprises de fournitures sur le port de Lorient contribuerait à quantifier ces délais ainsi que les différents volumes et les flux mis en jeu sur la zone-test de Lorient.

Le statut juridique ne semble pas avoir un rôle prépondérant dans le fonctionnement des entreprises d'approvisionnement en matière de délais d'encaissement. La situation concurrentielle présente à Lorient ne permet pas un fonctionnement très différent des entreprises en fonction de leur statut juridique, du moins dans le cadre de cette enquête. Toutefois, la Coopérative Maritime de Lorient accorde des délais de paiement plus longs aux navires nouvellement construits ( jusqu'à 6 mois de facilités de paiement pour le pêcheur artisan ), et peut également servir de crédit relais lors de l'achat d'un gros matériel, ou d'un moteur,....

### III.3.3 Les critères de risque d'insolvabilité retenus par les fournisseurs à Lorient

L'évaluation du risque d'insolvabilité des clients effectuée par les fournisseurs a été estimée dans cette enquête par une proposition de différents critères couramment utilisés par les analystes financiers dans ce type d'estimation. Ensuite, une hiérarchie de ces critères a été réalisée à partir des résultats de l'enquête. Cette étude a pour but d'apprécier de façon qualitative qu'elle est la grille d'analyse du risque d'insolvabilité des clients utilisée par les fournisseurs en pêche artisanale.

La grille obtenue en classant ces critères dans l'ordre décroissant d'importance à Lorient, est la suivante :

- 1) - les jugements portés sur la qualité des dirigeants.
- 2) - la ponctualité de l'acceptation des factures et de leur règlement dans le passé.
  - le montant du produit à livrer.
  - l'opinion du vendeur sur la solvabilité du client.
- 3) - les bilans obtenus de différentes sources, dont le groupement de gestion ( surtout pour les nouveaux ).
  - des renseignements bancaires verbaux et détaillés.
- 4) - les données commerciales des banques.
- 5) - l'opinion d'autres fournisseurs.

L'évaluation du risque d'insolvabilité des clients est semble-t-il fonction des relations qui existent avec les pêcheurs artisans. De plus, la vive concurrence existant pour certains types de matériels entraîne un abandon de cette analyse. Dans ce cas, le but est d'obtenir l'opération commerciale avant les concurrents. De plus, cette évaluation du risque d'insolvabilité d'un client s'effectue surtout dans le cas d'entrée de nouveaux pêcheurs artisans dans la zone-test de Lorient-Kéroman.

### III.4 CONCLUSIONS

Cette analyse du crédit commercial interentreprises existant en pêche artisanale sur Lorient a contribué à approcher le mode de fonctionnement de cet endettement non bancaire à Lorient. La ressource nette du crédit interentreprises, issue du décalage entre l'encaissement des ventes par le pêcheur artisan et le paiement des fournisseurs, constitue une source de financement importante pour l'exploitation du bateau. Cependant, elle accroît également la dépendance de

celui-ci vis à vis de l'extérieur. De plus, de meilleurs résultats ne semblent pas entraîner une réduction notable des délais de paiement des fournisseurs. Il semble donc, tout en tenant compte des disparités de fonctionnement des différents navires, que ce comportement soit assez rigide et constant dans le temps. Enfin, les comportements dans ce secteur fortement capitalistique, analogues à ceux du commerce de détail en matière de crédit commercial interentreprises, confèrent un caractère économique original à la pêche artisanale.

## CONCLUSION GENERALE

Cette présentation de la pêche artisanale à Lorient a fait apparaître différents aspects caractéristiques de ce secteur d'activité. La situation des entreprises est relativement difficile sur la zone-test de Lorient. En effet, l'autonomie financière est très mauvaise, le passif exigible s'accroît et les charges financières sont importantes par rapport au chiffre d'affaires.

Le recours facile au financement externe pour les investissements ( par les subventions et les prêts à taux bonifiés ), conduit à un niveau d'endettement extrêmement élevé. Ainsi, malgré une situation financière difficile, l'investissement est possible et important.

Les flux d'échanges monétaires entre les entreprises de pêche artisanale et leur environnement ( Etat, banques, mareyeurs, fournisseurs,... ) à Lorient, confirment l'évolution de la solvabilité, immédiate et à court terme, à savoir une amélioration progressive. L'allongement des délais de paiement accroît la dépendance du producteur à l'égard de ses créanciers, dont la banque. La ressource de fonds de roulement ainsi créée par le décalage entre les délais d'encaissement des clients et les délais de paiement des fournisseurs, n'est pas toujours valorisée dans l'exploitation du navire.

Ces résultats mettent en évidence que l'attention que l'attention des principaux partenaires, Pouvoirs Publics et Crédit Mutuel, devrait se porter sur la situation financière des entreprises et non plus uniquement sur les caractéristiques techniques des navires. Cette intervention des collectivités, par l'utilisation des indicateurs économiques des performances des entreprises avec d'autres instruments comme les licences et les quotas, constitue un outil important de régulation du système de production de la pêche artisanale.

situation  
CGPA

ANNEXE I.

LISTE DES POSTES COMPTABLES UTILISES.



I - DECOMPOSITION DU COMPTE DE RESULTAT

	Vente de marchandises
+	Production vendue (biens et services)
=	Chiffre d'affaires net global
-	Total des consommations externes
=	Valeur ajoutée
-	Impôts et taxes
-	Rémunérations et charges sociales
+	Subventions d'exploitation
=	Excédent brut d'exploitation
-	Dotations aux amortissements
+/-	Dotations et reprises sur provisions
+/-	Autres produits de gestion courante
=	<u>Résultat d'exploitation</u>
+/-	Résultat financier
=	Résultat courant
+/-	Résultat exceptionnel
=	<u>Résultat net de l'exercice</u>

II - STRUCTURE DU BILAN

Immobilisations incorporelles	Capital et Réserves
Autres immobilisations corporelles	Comptes courants associés
Immobilisations financières	Résultat de l'exercice
Amortissement et Provisions	Provisions réglementées et autres fonds propres
Total immobilisations Net	Total capitaux propres
Fonds de roulement propre	Positif
	Négatif
	Emprunts et Dettes assimilées
Fonds de roulement net global	Positif
	Négatif
Stocks matières et marchandises	Fournisseurs et comptes rattachés
Clients et comptes rattachés	Avances et acomptes reçus
Autres créances d'exploitation	Dettes fiscales et sociales
Charges constatées d'avance	Provisions pour risques et charges + régularisation
Total actif Exploitation	Total passif Exploitation
Fonds de roulement d'exploitation	Besoin :
	Excédent :
Fonds de roulement hors exploitation	Besoin :
	Excédent :
Disponibilités	Concours bancaires cour. ou soldes crédit. banques
Solde de Trésorerie	Positif
	Négatif
Total Actif Circulant	Total Passif Circulant
Fonds de roulement net global	Positif
	Négatif

ANNEXE II.

METHODE D'ANALYSE FINANCIERE.

RAPPELS ET PRINCIPES D'UTILISATION.

## ANNEXE METHODOLOGIQUE.

### METHODE D'ANALYSE FINANCIERE

#### PAR LES RATIOS.

Nous avons dans cette approche utilisé les documents comptables disponibles, le bilan de clôture d'exercice et le compte de résultat. Les ratios ont été calculés à partir de ces documents comptables de synthèse. L'objectif de cette analyse est de donner les ordres de grandeur des ratios pour les entreprises de ce secteur d'activité, afin d'en approcher le fonctionnement au cours du temps, en terme d'emplois-ressources et d'origine des différents constituants. C'est donc davantage le fonctionnement à court terme qui est analysé par la gestion de l'entreprise, dans le but d'apprécier la situation actuelle des entreprises de pêche artisanale à Lorient.

### I MISE EN OEUVRE DE LA METHODE D'ANALYSE FINANCIERE

En tout premier lieu, il est nécessaire de rassembler les documents comptables disponibles, de les homogénéiser au besoin, et d'en faire une présentation financière en agrégeant certains postes.

L'analyse financière peut se mener ensuite en six étapes. Il faut successivement :

- 1) évaluer le patrimoine de l'entreprise, en analysant l'actif immobilisé.
- 2) considérer la composition de ses ressources à long terme ( capitaux permanents ) et l'ensemble de son endettement.
- 3) calculer et apprécier le fonds de roulement.
- 4) apprécier le niveau de la trésorerie.
- 5) évaluer le niveau de rentabilité.
- 6) examiner par quelles ressources elle a couvert ses plus récents besoins.

Intégrée, l'analyse des ratios financiers permet d'atteindre le but de l'analyse financière, à savoir évaluer la position des entreprises de la zone-test au

sein de leur filière ou en comparaison avec des entreprises de d'autres branches de production. Elle doit également contribuer à étudier l'histoire financière des entreprises au niveau de leur fonctionnement.

## II. LES RATIOS UTILISES

Un **ratio** est un rapport entre deux grandeurs qui peut être exprimé, soit sous la forme d'un quotient, soit sous la forme d'un pourcentage. La Société Fiduciaire de France retient la définition suivante " Un ratio est un rapport **expressif** entre deux données caractéristiques, de la situation, du potentiel, de l'activité ou du rendement de l'entreprise ".

L'analyse financière basée sur les ratios financiers consiste donc à calculer les rapports existant entre différents éléments du bilan ou du compte de résultat.

On rappelle pour mémoire les ratios utilisés dans le cadre de cette étude :

RA1 = capitaux propres / (emprunts + passif exigible).

RA2 = capitaux propres / emprunts.

RA3 = disponibilités / passif exigible.

RA4 = actif circulant / passif exigible.

RA6 = valeur ajoutée / chiffre d'affaires.

RA8 = frais financiers / chiffre d'affaires.

Ces différentes catégories de ratios traduisent les contraintes qui s'imposent aux entreprises afin d'assurer un bon fonctionnement. De plus, ces ratios ont permis d'obtenir une distribution des navires artisans lorientais basés selon différents critères économiques liés soit au bilan, soit au compte de résultat.

Les deux premiers rapports calculés à partir d'éléments de structure du bilan, sont indicateurs de l'équilibre financier d'une entreprise au regard de ses engagements à long et moyen terme ( emprunts ), et de ses capitaux ou fonds propres. Les fonds propres, composants du passif du bilan, comportent les comptes courants associés, les réserves et provisions règlementées, ainsi que le résultat de l'exercice précédent. L'endettement à long et moyen terme ne devrait pas excéder le montant des capitaux propres si l'entreprise veut conserver son indépendance financière, ainsi que son autonomie de décision et d'action.

Les ratios RA3 et RA4, indicateurs de solvabilité, sont calculés à partir de composantes à échéance à court terme inscrites au bilan. Ils se différencient l'un de l'autre uniquement par référence au temps de mise à disposition qu'ils nécessitent. L'un est calculé sur la base des liquidités immédiatement disponibles, l'autre sur la base d'éléments récupérables à court terme.

Le cinquième ratio, le taux de valeur ajoutée, relatif au résultat d'exploitation comporte une dimension technique. En effet, il sert de premier indicateur de classification en intégrant les pondérations dues très certainement aux espèces pêchées, aux techniques de pêche principales, ainsi qu'aux zones de pêche fréquentées. Cet indicateur qui n'est pas biaisé par l'âge de l'entreprise ou du capital mis en oeuvre, reste fortement soumis aux contraintes de marché (niveau de l'offre et de la demande, nature, structures de commercialisation et de valorisation,...

L'indicateur d'engagement financier est un élément d'appréciation du niveau d'endettement à long et moyen terme, mais également du poids que représentent les charges financières ( dues à l'endettement ) dans les résultats économiques à court terme de l'entreprise. Comme dans l'étude IFREMER, réalisée en 1988, le seuil d'acceptabilité a été fixé à 3% du chiffre d'affaires, dans le cadre de cette analyse de la situation financière de la pêche artisanale lorientaise.

### III INTERETS ET LIMITES DE LA METHODE D'ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière des entreprises d'une filière au travers des documents comptables de certaines d'entre-elles est un moyen intéressant pour essayer de définir la structure d'un secteur d'activité, son fonctionnement, son mode de financement, en comparaison ou pas avec d'autres filières ayant le même type de production. Cependant, la principale contrainte et limite d'une telle étude porte sur la représentativité des entreprises échantillonnées, et de l'échantillon lui-même, ainsi que du degré de signification des résultats obtenus. Dans cette étude de la pêche lorientaise, il est ainsi souvent mis en avant l'importance des disparités des comportements économiques mis en évidence dans les échantillons étudiés. Les résultats obtenus ont donc pour but de donner les ordres de grandeur, un schéma de référence, pour des entreprises d'un secteur d'activité défini. Une telle étude n'a pas pour but de proposer un type de gestion considérée comme " idéale ", mais de présenter une image de la filière étudiée la plus fidèle possible, dans son contexte économique et financier. Cette analyse est effectuée du point de vue de l'étude d'une activité de production, en ayant comme base de comparaison et de réflexion la filière de pêche artisanale, ce qui correspond à un raisonnement en terme d'activité économique.

ANNEXE III.

DISTRIBUTION DES RATIOS FINANCIERS  
DE L'ECHANTILLON REDUIT ( N = 32 )  
POUR LA PERIODE 1983 A 1986.

III.A : 1983.

III.B : 1984.

III.C : 1985.

III.D : 1986.

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3≤1	56,2	12,5	0	0	50	9,4	0	9,4	68,7	68,8
RA3>1	25	6,3	0	0	25	6,2	0	0	31,3	31,2
RA4≤1	53,1	9,4	0	0	46,9	6,2	0	9,4	62,5	62,5
RA4>1	28,1	9,4	0	0	28,1	9,4	0	0	37,5	37,5
RA6≤0,6	62,5	9,4	0	0	56,2	9,4	0	6,2	71,9	71,8
0,6<≤0,7	18,7	9,4	0	0	18,8	6,2	0	3,2	28,1	28,2
>0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA8≤0,03	53,1	12,5	0	0	50	9,4	0	6,2	65,6	65,6
RA8>0,03	28,1	6,3	0	0	25	6,2	0	3,2	34,4	34,4
TOTAUX	81,2	18,8	0	0	75	15,6	0	9,4	100	100

## III.B

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3≤1	68,8	3,1	3,1	0	68,8	3,1	0	3,1	75	75
RA3>1	18,8	6,2	0	0	18,8	3,1	0	3,1	25	25
RA4≤1	62,6	3,1	3,1	0	62,6	3,1	0	3,1	68,8	68,8
RA4>1	25	6,2	0	0	25	3,1	0	3,1	31,2	31,2
RA6≤0,6	78,2	6,2	0	0	78,2	3,1	0	3,1	84,4	84,4
0,6<≤0,7	9,4	3,1	3,1	0	9,4	3,1	0	3,1	15,6	15,6
>0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA8≤0,03	59,5	6,2	3,1	0	56,3	3,1	0	6,2	68,8	65,6
RA8>0,03	28,1	3,1	0	0	31,3	3,1	0	0	31,2	34,4
TOTAUX	87,5	9,4	3,1	0	87,5	6,2	0	6,2	100	100



## III.C

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3 $\leq$ 1	62,5	6,2	0	0	62,5	0	0	6,2	68,7	68,7
RA3>1	25	6,2	0	0	28,2	3,1	0	0	31,3	31,3
RA4 $\leq$ 1	59,4	6,2	0	0	59,4	0	0	6,2	65,6	65,6
RA4>1	28,2	6,2	0	0	31,3	3,1	0	0	34,4	34,4
RA6 $\leq$ 0,6	68,7	6,2	0	0	71,9	3,1	0	0	75	75
0,6 $\leq$ 0,7	18,8	6,2	0	0	18,8	0	0	6,2	25	25
>0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA8 $\leq$ 0,03	75	12,5	0	0	78,2	3,1	0	6,2	87,5	87,5
RA8>0,03	12,5	0	0	0	12,5	0	0	0	12,5	12,5
TOTAUX	87,5	12,5	0	0	90,7	3,1	0	6,2	100	100

III.D

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3≤1	53,1	9,4	0	0	53,1	6,3	0	3,1	62,5	62,5
RA3>1	28,1	0	3,1	6,3	28,1	0	0	9,4	37,5	37,5
RA4≤1	59,4	50	0	0	50	6,3	0	3,1	59,4	59,4
RA4>1	31,2	0	3,1	6,3	31,2	0	0	9,4	40,6	40,6
RA6≤0,6	40,6	6,3	0	3,1	40,6	6,3	0	3,1	50	50
0,6<≤0,7	40,6	3,1	3,1	3,1	40,6	0	0	9,4	50	50
>0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA8≤0,03	62,5	6,3	3,1	6,3	62,5	3,1	0	12,5	78,1	78,1
RA8>0,03	18,7	3,1	0	0	18,7	3,1	0	0	21,9	21,9
TOTAUX	81,2	9,4	3,1	6,3	81,2	6,3	0	12,5	100	100

ANNEXE IV.

DISTRIBUTION DES RATIOS FINANCIERS  
DES ECHANTILLONS GLOBAUX  
POUR LA PERIODE 1983 A 1986.

IV.A : 1983 ( N= 33 ).

IV.B : 1984 ( N= 41 ).

IV.C : 1985 ( N= 50 ).

IV.D : 1986 ( N= 59 ).

## IV.A

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3≤1	54,6	15,1	0	0	48,5	12,1	0	9,1	69,7	69,7
RA3>1	24,2	6,1	0	0	24,2	6,1	0	0	30,3	30,3
RA4≤1	51,5	12,1	0	0	45,4	9,1	0	9,1	63,6	63,6
RA4>1	27,3	9,1	0	0	27,3	9,1	0	0	36,4	36,4
RA6≤0,6	60,6	12,1	0	0	54,5	12,1	0	6,1	72,7	72,7
0,6<<0,7	18,2	9,1	0	0	18,2	6,1	0	3	27,3	27,3
>0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA8≤0,03	51,5	12,1	0	0	48,5	9,1	0	6,1	63,6	63,6
RA8>0,03	27,3	9,1	0	0	24,2	9,1	0	3	36,4	36,4
TOTAUX	78,8	21,2	0	0	72,7	18,2	0	9,1	100	100

## IV. B -

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3≤1	68,3	4,9	2,45	2,45	68,3	4,9	0	4,9	78,1	78,1
RA3>1	17	4,9	0	0	17	2,45	0	2,45	21,9	21,9
RA4≤1	63,4	4,9	2,45	2,45	63,4	4,9	0	4,9	73,2	73,2
RA4>1	21,9	4,9	0	0	21,9	2,45	0	2,45	26,8	26,8
RA6≤0,6	75,6	7,35	0	2,45	75,6	4,9	0	4,9	85,4	85,4
0,6<<0,7	9,7	2,45	2,45	0	9,7	2,45	0	2,45	14,6	14,6
>0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA8≤0,03	58,5	4,9	2,45	2,45	53,6	2,45	0	7,35	68,3	63,4
RA8>0,03	26,8	4,9	0	0	31,7	4,9	0	0	31,7	36,6
TOTAUX	85,3	9,8	2,45	2,45	85,3	7,35	0	7,35	100	100

IV.C

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3 $\leq$ 1	54	4	2	0	52	2	0	6	60	60
RA3>1	30	8	2	0	32	6	0	2	40	40
RA4 $\leq$ 1	54	4	2	0	48	2	0	6	60	56
RA4>1	30	8	2	0	36	6	0	2	40	44
RA6 $\leq$ 0,6	68	4	2	0	68	4	0	2	74	74
0,6 $\leq$ 0,7	16	8	2	0	16	4	0	6	26	26
>0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RA8 $\leq$ 0,03	62	10	4	0	62	4	0	8	76	74
RA8>0,03	22	2	0	0	22	4	0	0	24	26
TOTAUX	84	12	4	0	84	8	0	8	100	100

## IV.D

	RA1				RA2				TOT RA1	TOT RA2
	<0	0<<1	1<<2	>2	<0	0<<1	1<<2	>2		
RA3≤1	52,5	6,8	1,7	1,7	54,2	6,8	0	5,1	62,7	66,1
RA3>1	27,1	5,1	1,7	3,4	22	6,8	0	5,1	37,3	33,9
RA4≤1	49,1	6,8	0	1,7	50,8	6,8	0	3,4	57,6	61
RA4>1	30,5	5,1	3,4	3,4	25,4	6,8	0	6,8	42,4	39
RA6≤0,6	42,4	3,4	1,7	1,7	42,3	3,4	0	3,4	49,2	49,1
0,6<<0,7	33,9	8,5	1,7	3,4	30,5	10,2	0	6,8	47,5	47,5
>0,7	3,3	0	0	0	3,4	0	0	0	3,3	3,4
RA8≤0,03	47,4	6,8	3,4	5,1	45,8	3,4	0	10,2	62,7	59,3
RA8>0,03	32,2	5,1	0	0	30,5	10,2	0	0	37,3	40,7
TOTAUX	79,6	11,9	3,4	5,1	76,2	13,6	0	10,2	100	100

ANNEXE V.

CREDIT COMMERCIAL INTERENTREPRISES  
POUR LES ECHANTILLONS GLOBAUX  
POUR LA PERIODE 1983 A 1986.

V.A : DELAI CLIENT ET DELAI FOURNISSEUR.

V.B : DELAI DE ROTATION DE LA CHARGE NETTE.

V.C : DISTRIBUTION DES DELAIS.



Crédit client. Echantillons globaux ( en jours de CA )

ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE FIRMES	33	41	50	59
MOYENNE	13,07	5,51	4,13	2,83
ECART-TYPE	37,16	11	15,16	5,12
QUARTILE INF.	0	0	0	0
MEDIANE	0	1,35	0	0,08
QUARTILE SUP.	10,72	5,87	1,4	4,34
INTER QUARTILES	10,72	5,87	1,4	4,34

Crédit fournisseur. Echantillons globaux ( en jours d'achats )

ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE FIRMES	33	41	50	59
MOYENNE	85,32	80,56	71,28	73,98
ECART-TYPE	91,74	50,27	57,84	40,67
QUARTILE INF.	48,23	52,74	43,25	46,9
MEDIANE	63,23	73,44	54,02	68,38
QUARTILE SUP.	95,36	85,74	94,77	94,69
INTER QUARTILES	47,13	33	51,52	47,79

Charge nette. Echantillons globaux ( en jours de CA )

ANNEES	1983	1984	1985	1986
NOMBRE FIRMES	33	41	50	59
MOYENNE	-25,61	-32,06	-26,47	-26,75
ECART-TYPE	45,87	24,48	23,25	18,41
QUARTILE INF.	-13,41	-21,24	-14,65	-14,81
MEDIANE	-23,08	-27,75	-21,58	-20,92
QUARTILE SUP.	-35,77	-37,06	-30,18	-36,81
INTER QUARTILES	22,36	15,82	15,53	22

DISTRIBUTION DES DELAIS DE ROTATION DU CREDIT

V.C

INTERENTREPRISES.

ANNEES	1983	1984	1985	1986
<u>Délais d'encaissement (%)</u>				
DE<1semaine	84,85	82,93	92	91,53
DE>1semaine	15,15	17,07	8	8,47
<u>Délais de paiement (%)</u>				
DP<1 mois	66,67	65,9	66	55,9
DP>1 mois	27,27	26,8	22	27,2
DP>2 mois	6,06	7,3	12	16,9
<u>Délais du crédit fournisseur (%)</u>				
DCF<1 mois	15,1	0	10	11,9
DCF>1 mois	30,3	36,6	48	30,5
DCF>2 mois	54,6	63,4	42	57,5
<u>Délais du crédit client (%)</u>				
DCC<1semaine	66,7	82,9	90	86,4
DCC>1semaine	33,3	17,1	10	13,6
<u>Délais de rotation de la charge nette (%)</u>				
DCN<1 mois	66,7	53,7	68	64,4
DCN>1 mois	33,3	46,3	32	35,6

ANNEXE VI.

INDICES DE DEFLATION DU P.I.B.

VI

<u>ANNEE</u>	<u>INDICE P.I.B.</u>
1983	87,1
1984	94,0
1985	99,0
1986	100,0

## BIBLIOGRAPHIE

ANNE-ESSAYAH (S.), 1981. Etude du risque bancaire dans le financement à court-terme des entreprises. Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences de Gestion, Rennes, 448 p.

ANSOFF (I.), 1984.- Stratégie du développement de l'entreprise: analyse d'une politique de croissance et d'expansion. Ed. Hommes et Techniques, Paris, 165 p.

ANTOINE-ROUSSEAU (C.), 1980.- Les nouveaux ratios bancaires. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1980, no 73, pp 73-75.

BANQUE DE FRANCE, SERVICE DE L'INFORMATION, 1980.- Les ratios de la Centrale des Bilans de la Banque de France. Note d'information no 43, avril 1980, 102 p.

BAROLET (F.), 1971.- Le besoin en fonds de roulement. *Analyse Financière*, 3e trimestre 1971, no 6, pp 25-28.

BENOUN (M.) et SENICOURT (P.), 1977.- L'équilibre financier de l'entreprise naissante. *Revue Française de Gestion*, no 8, Janvier-Février 1977, pp 98-107.

BLANQUET (P.), 1987.- La pêche industrielle et semi-industrielle lorientaise en 1985. Structures. Captures. Exploitation. Mémoire de DEA Economie Industrielle et Echanges Mondiaux, octobre 1987, 109 p.

BLOKOWSKI (A.), 1987.- L'endettement des agriculteurs auprès de leurs fournisseurs. S.F.E.R., colloque " Financement et Capitalisation de l'agriculture ", 1er-2 Avril 1987, 23 p.

BONAMY (P.) et CHARTIER (D.), 1978.- Le risque du prêteur à long terme. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1978, pp 25-28.

BORJEIX (J.), 1979.- Le Tableau Pluriannuel des Flux Financiers comme instrument d'analyse des problèmes financiers de l'entreprise. *Analyse Financière*, 3e trimestre 1979, pp 59-65.

BOUDE (J.P.), 1986.- Les effets économiques induits par les activités de pêche artisanale en Basse-Normandie-Rapport final. ENSAR, Rennes, mai 1986, 182 p.

BRAULT (P.) et COHEN (J.), 1984.- Tableau de flux et approche sectorielle des entreprises. *Analyse Financière*, 3e trimestre 1984, pp 22-26.

BRESSON (J.P.), 1987.- Les flottilles de pêche lorientaise : évolution et analyse économique (1973-1985). Mémoire de DEA Economie Industrielle et Echanges Mondiaux, décembre 1987, 147 p.

- BRONCY (G.) et FORCE (J.), 1984.- Le crédit interentreprises. Un élément perturbateur ou un facteur régulateur du financement des firmes. *Revue Banque*, mai 1984, no 439, pp 519-526.
- BRONCY (G.) et FORCE (J.), 1987.- Délais de paiement et comportement des entreprises. *Revue Banque*, juin 1987, no 473, pp 580-586.
- CATANZANO (J.), GILLY (B.), LANTZ (F.) et DURAND (M.H.), 1988.- Analyse des résultats et des comportements économiques des entreprises de pêche artisanale. IFREMER, Document de travail DRV/SDA no 88.06, juin 1988, 34 p.
- CATANZANO (J.), GILLY (B.) et LANTZ (F.), 1988.- Les entreprises de pêche artisanale : essais de typologie. IFREMER, Document de travail SDA, septembre 1988, 14p.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MORBIHAN, 1986.- Le port de pêche de Lorient-Kéroman. Publication C.C.I.M., 80 p.
- CHARREAUX (G.), 1984.- L'analyse financière par les flux : synthèse et critique des approches récentes. *Analyse Financière*, 3e trimestre 1984, pp 27-42.
- CHARUAU (A.), 1986.- Etude d'une gestion optimale des pêcheries de langoustines et de poissons démersaux en Mer Celtique. CEE-IFREMER, 149 p.
- COHEN (J.) et EWENCZYK (G.), 1979.- L'analyste financier et le crédit commercial interentreprises. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1979, pp 3-14.
- COHEN (J.) et HANNOSET (R.), 1983.- Mesure de l'endettement : application pratique. *Analyse Financière*, 2e trimestre 1983, pp 56-60.
- CONSO (P.), 1973.- La gestion financière de l'entreprise. 3e édition, Paris, Dunod, 541 p.
- CONSO (P.), 1979.- Le crédit interentreprises : un phénomène inévitable ?. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1979, pp 24-25.
- DERROUCH (B.), 1986.- Comment évaluer le risque global de son entreprise. *Revue Française de Gestion*, janvier-février 1986, no 55, pp 118-125.
- DIETSCH (M.), 1986.- Le crédit interentreprises. *Les Collections de l'INSEE, Série E*, novembre 1986, no 103, 112 p.
- DONALDSON (G.), 1976.- Connaissez-vous votre capacité d'endettement ?. Traduit de l'anglais sur *Harvard Expansion*, été 1976, pp 77-82.
- DUMAS (B.) et PONCET (P.), 1979.- Coût du capital, valeur de la firme et interdépendance des décisions d'investissement et de financement. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1979, pp 55-63.
- GOULD (J.P.) et FERGUSON (G.E.), 1982.- Théorie microéconomique. Ed. Economica, Paris, 524 p.

- GRANDJEAN (G.E.), 1978.- Le risque d'insolvabilité vu par les fournisseurs. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1978, pp 34-43.
- GREMILLET (A.), 1978.- L'endettement de l'entreprise : politique et gestion. Ed. d'Organisation, Paris, 363 p.
- GUILLOT (B.H.), 1985.- Analyse bancaire de la P.M.E. Ed. Revue Banque Editeurs, *La Revue Banque*, 306 p.
- GUILLOU (J.), 1979.- Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement. *Revue Banque*, mars 1979, no 382, pp 346-350.
- GUILLOU (J.), 1979.- Vers une nouvelle approche financière de l'entreprise. *Analyse Financière*, 3e trimestre 1979, pp 8-14.
- JOUVENT (M.), 1974.- Les risques de l'entreprise. *Analyse Financière*, 2e trimestre 1974, pp 10-15.
- KERGALL (Y.), 1979.- La réserve de propriété, les instruments de crédit qui en découlent et leurs effets économiques. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1979, pp 51-54.
- KLOPPER (M.), 1988.- Le check-list du repreneur. *Sciences et Vie Economie*, juillet-août 1988, no 41, pp 70-73.
- LARRERA de MOREL (B.), 1987.- Les entreprises françaises sont-elles trop endettées ?. *Revue Banque*, juin 1987, no 473, pp 541-546.
- LAVIGNE (L.) et MONTAC (M.), 1978.- Le risque du banquier de dépôts, dispensateur de crédit aux entreprises moyennes. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1978, pp 22-24.
- LE GOFF (P.Y.), 1987.- Analyse économique et financière de la vénériculture. Perspectives de développement de la filière palourde d'élevage. IFREMER, document de travail SDA no 87.18, 112 p
- LE PICHON (A.), 1978.- Les comptes du pêcheur artisan. Publication du Centre d'Action Sociale Maritime ( C.E.A.S.M. ), Paris, 66 p.
- LEON (Y.), 1987.- L'endettement des agriculteurs et ses limites. S.F.E.R., colloque " Financement et Capitalisation de l'agriculture ", 1er-2 avril 1987, 24 p.
- MADER (F.), 1975.- Les ratios et l'analyse de risque. *Analyse Financière*, 2e trimestre 1975, no 21, pp 8-18.
- MAUVERNAY (P.), 1979.- Le crédit " inter-entreprises ". *Analyse Financière*, 1er trimestre 1979, pp 39-41.
- MEUNIER (H.), 1979.- Vers une nouvelle approche de l'étude des risques. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1979, pp 3-11.



- MEURIOT (E.), 1985.- La flotte de pêche française 1945-1983. IFREMER, *Collection Ressources de la Mer*.
- MICHAUD (G.), 1975.- L'appréhension de la trésorerie des entreprises. *Revue Banque*, avril 1975, no 339, pp 391-397.
- de MONTMORILLON (B.), 1984.- Crédit interentreprises : l'influence des structures. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1984, pp 49-54.
- de MURARD (G.), 1977.- Tableaux Pluriannuels de Flux Financiers ( T.P.F.F. ). *Revue Française de Gestion*, no 8, pp 78-86.
- de MURARD (G.), 1978.- L'utilisation des T.P.F.F. pour appréhender le risque du fournisseur. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1978, pp 44-53.
- NAVATTE (P.), 1984.- Endettement et inflation. *Analyse Financière*, 3e trimestre 1984, pp 60-71.
- PENE (D.) et HUSSON (B.), 1981.- L'effet de levier de la dette et la détection de situations financières privilégiées ( 1ère partie ). *Analyse Financière*, 1er trimestre 1981, pp 91-97.
- PENE (D.) et HUSSON (B.), 1981.- L'effet de levier de la dette et la détection de situations privilégiées ( 2e partie ). *Analyse Financière*, 2e trimestre 1981, pp 63-68.
- ROSSIGNOL (G.), 1978.- L'appréciation du risque par l'ingénieur conseil de banque. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1978, pp 12-21.
- RUAUDEL (J.Y.), 1986.- Analyse financière : scénarios d'endettement et de désendettement. *Revue Banque*, septembre 1986, no 464, pp 774-779.
- SCHLOSSER (M.), 1974.- Les limites de l'endettement. *Le Management*, juin-juillet 1974, pp 62-68.
- SCHROEDER (H.), 1980.- Le crédit interentreprises et les banques. *Revue Banque*, septembre 1980, no 398, pp 969-975.
- STORA (P.), 1979.- Gestion pratique de l'endettement : accélérateur et frein de l'entreprise. Ed. P.U.F., Paris, 204p.
- VERNIMMEN (P.), 1978.- Panorama des recherches portant sur le risque du créancier. *Analyse Financière*, 1er trimestre 1978, pp 54-61.
- VERNIMMEN (P.), 1983.- Réflexions sur la structure financière de l'entreprise. *Analyse Financière*, 2e trimestre 1983, pp 36-42.
- ZISSWILLER (R.), 1979.- Comment utiliser les mesures de risques. *Revue Française de Gestion*, novembre-décembre 1979, pp 87-92.